



*Les effets géopolitiques des migrations  
permises par la disparition du rideau de fer*

*Mémoire de géopolitique  
du capitaine de frégate Traian STANCULETE  
dans le cadre du séminaire “ Géopolitique et démographie”*

*Directeur : Recteur Gérard- François DUMONT*

*Mars 2004*

*Les effets géopolitiques des migrations  
Permises par la disparition du rideau de fer*

**SOMMAIRE**

**PREMIERE PARTIE : LE RIDEAU DE FER : UN DESASTRE POUR L'EUROPE**

L'Europe entre l'Est et l'Ouest, 1945- 1991

L'Europe, un continent encore bouleversé

La priorité européenne : réunifier le continent

L'élargissement à l'est de l'Union, un nouveau défi pour l'Europe réunifiée

**DEUXIEME PARTIE : L'EVOLUTION ET LES EFFETS DES MIGRATIONS**

Les personnes déplacées et les migrations

Des tendances dans les migrations européennes

Un paysage migratoire recomposé

Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères

Flux de migrants impliquant l'Europe centrale et orientale

Marché du travail et démographie

Les tendances en matière d'asile

L'immigration clandestine, le trafic et la contrebande humaine

**TROISIEME PARTIE : GESTION DES MIGRATIONS**

La nécessité d'une politique européenne de l'immigration

Une nouvelle stratégie de gestion des migration

Migration versus mobilité

La libre circulation des personnes dans l'Union européenne

## INTRODUCTION

Les bouleversements géopolitiques, suite à la disparition du rideau de fer, aux secousses asiatiques et aux crises africaines, ont eu pour effet d'intensifier les migrations. Les échecs politiques dans le Sud, les changements de la structure économique et de la politique mondiale, la nécessité accrue d'une main-d'œuvre qualifiée sur les marchés globaux, entraînent des comportements et des stratégies de mobilité géographique et sociale spécifiques. Les tendances qui se dégagent des changements et mouvements de populations ne sont que trop claires en général, mais elles sont imprévisibles dans leur détail. Elles touchent de plus en plus toute la gamme des problèmes internationaux.

La chute du Mur de Berlin, en 1989, et l'accélération de la mondialisation font apparaître naturellement de nouveaux pôles migratoires en Europe. Avec le début de l'entraînement de la domination communiste dans une grande partie de l'Europe centrale et orientale, nombreux furent ceux qui purent franchir des frontières qui avaient été étroitement surveillées, même si l'émigration massive que beaucoup redoutaient n'est pas produite. L'Europe, devenue terre d'immigration, ne s'accepte pas comme telle car elle n'a jamais construit une identité européenne sur l'immigration, à la différence des Etats-Unis ou du Canada. La construction d'une identité européenne avec les nouveaux venus et ceux qui sont déjà installés suppose de parvenir à la définition d'une identité suffisamment large pour y inclure ceux de l'Est et du Sud, mais assez étroite pour faire naître une communauté de valeurs et d'intérêts.

Il ne fait aucun doute que les années 1990 ont été marquées par les plus fortes migrations du continent européen depuis la Deuxième Guerre Mondiale. Cette période est caractérisée par de nouvelles migrations, notamment dans la région de l'Europe centrale et orientale et dans la CEI. Mais ce sont les conflits dans les Balkans qui ont dominé les mouvements pendant les années 1990 qui ont engendré une série de crises et imposé un fardeau intolérable sur un système de migration qui était déjà en expansion.

Dans leur ensemble, ces nouvelles mobilités s'inscrivent dans les tendances générales de l'espace migratoire mondial. Mais, dès que l'on se réfère au contexte particulier de la construction européenne et la question de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne, elles renvoient à une évolution spécifique.

Le processus est en marche. Comme tous les bouleversements, il se heurte à un certain nombre de difficultés et suscite des craintes. Les pays de l'Union européenne se réjouissent de voir le Vieux Continent enfin réunifier et "leur" Union être le pôle d'attraction et l'élément fédérateur de cette nouvelle Europe. Ils craignent en même temps certains effets de l'ouverture, en particulier une déstabilisation des marchés du travail et une augmentation des mouvements clandestins, l'ancien rideau de fer s'étant largement transformé en une frontière poreuse, voire, à certains endroits, en une "passoire".

Le rideau de fer appartient au passé, mais les écarts de prospérité demeurent. Reste à savoir si cette fracture est supportable à plus long terme. L'élargissement de l'Union à l'Est constitue un nouveau tournant ; au sein d'une Europe rendue à de plus justes dimensions, il va permettre une libre circulation des personnes, les frontières orientales des nouveaux pays membres devenant les frontières extérieures de l'Union. L'Union européenne a entrepris d'une part de modifier son système institutionnel afin de ne pas être paralysée par l'élargissement et, d'autre part, d'aider les pays candidats à adopter l'acquis communautaire. Quant à ces derniers, ils ont commencé, il y a déjà plusieurs années, à mettre leur législation en conformité avec les normes de l'Union européenne.

Dans un premier temps, nous verrons que ce rideau de fer, qui a divisé le vieux continent en deux parties, l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, a été un désastre pour l'Europe, avec des conséquences majeures : géopolitiques, économiques et humanitaires.

Il sera possible de comprendre, dans une deuxième partie, les effets géopolitiques des migrations européennes qui ont été générées par la chute du communisme. On verra que le problème des migrations est très complexe et difficile à maîtriser.

Enfin, ayant en vue la difficulté de la gestion des flux migratoires, nous démontrerons qu'il est nécessaire d'harmoniser une législation de la gestion des migrations.

## I. LE RIDEAU DE FER : UN DESASTRE POUR L'EUROPE

La grande division de l'Europe d'après guerre était celle des états capitalistes de l'Ouest par rapport aux états communistes de l'Est. Aujourd'hui, ce passé est encore proche et explique les disparités économiques entre l'Europe des 15 et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). La fin du rideau de fer, c'est la décomposition du bloc dit communiste et la fin de l'histoire de la division du monde en deux variétés concurrentes de capital. C'est aussi l'émergence de l'Europe comme bloc capitaliste autonome, et son expansion à l'Est dans une zone économique et stratégique qui était, jusqu'à cette dernière décennie, gelée par le rapport de force de la guerre froide. L'Europe qui se construit actuellement porte encore les blessures du passé. Les difficultés sont à la mesure du défi, et les craintes nombreuses.

La nouvelle Europe doit stabiliser des situations socio-économiques et politiques, mais elle doit aussi maîtriser une libre circulation des personnes, artificiellement interrompue pendant la période communiste.

### 1.1 L'Europe entre l'Est et l'Ouest, 1945-1991

La Seconde Guerre mondiale laissait une Europe exsangue (sur les plans démographique, économique, politique...) et incapable de s'opposer aux prétentions des deux Grands : l'URSS et les Etats-Unis, avec comme résultat une Europe affaiblie et coupée en deux.

À Est, c'était une Europe sous influence : présence de l'Armée rouge et ''rideau de fer'', volonté de Staline d'instaurer un glacis défensif pour l'URSS et d'étendre éventuellement l'empire soviétique. C'est en Europe que naît la guerre froide (cf. doctrine du contrainement en mars 1947, formulée à propos de la situation européenne), elle est la première à en subir les conséquences. L'Europe, qui dominait le monde, n'est plus maîtresse de son destin.

Sur le plan politique, à l'Est, l'URSS impose des démocraties populaires (cf. ''coup de Prague'' en février 1948). Seule la Yougoslavie échappe à la tutelle soviétique. Tous les PC européens ont été soumis au Kominform (automne 1947). À l'Ouest, les démocraties libérales sont installés et les PC sont assez rapidement exclus des gouvernements.

Le partage des influences politiques s'achève avec la création en 1949 de deux Etats allemands, suite au blocus de Berlin.

Sur le plan économique, le plan Marshall ajoute à la coupure économique entre l'Ouest, qui l'accepte, et l'Est, contraint de le refuser. D'où une Europe de l'Ouest libérale, où la reconstruction est rapide et facilitée par les Etats-Unis (Bretton Woods, GATT, etc), et une Europe de l'Est socialiste, collectivisé, où la reconstruction est plus lente et encadrée par l'URSS.

Les relations entre les deux Europe sont désormais tributaires des relations entre les Etats-Unis et l'URSS. En période de guerre froide ou regel, de fortes tensions se produisent entre les deux parties européennes. Quelques exemples :

- À propos de l'Allemagne notamment : après le blocus de Berlin (juin 1948-mai 1949), qui favorise l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest au bloc occidental, la construction du Mur en août 1961 reste un abcès de fixation des tensions Est-Ouest ;
- Les deux Europe se font peur. La crainte d'une agression des pays de l'Est communistes, pousse l'Europe de l'Ouest à se placer sous la protection militaire des Etats-Unis (l'OTAN en 1950). À l'OTAN répond le pacte de Varsovie en 1955.
- Entre 1977 et 1987 : la crise des euromissiles. Après l'installation par les Soviétiques de SS20 qui menacent l'Europe de l'Ouest, l'OTAN installe des fusées Pershing.

Cependant, les deux Europe ne sont pas seulement soumis à leur ''leader''. A plusieurs reprises, elles manifestent leur volonté d'indépendance vis-à-vis des deux Grands. Mais ce qui est possible à l'Ouest est plus délicat à l'Est :

-À l'Ouest, naissance de la CEE en 1957, qui permet (entre autres) d'échapper à la tutelle économique des Etats-Unis. Sur le plan politique, les années 1960 sont marquées par la contestation de l'hégémonie américaine, notamment par De Gaulle ;  
-À l'Est, la mort de Staline en 1953 marque le coup d'envoi de la contestation anti-soviétique (la répression à Budapest-1956 ou 1968-l'écrasement du Printemps de Prague). L'URSS se déclare prête à accorder une certaine autonomie, mais pas une libre souveraineté...

Des manifestations contre le régime communiste se poursuivent dans les années 1970 et au début des années 1980, par exemple en Pologne. La liberté (politique, religieuse, associative, économique...) à l'Est reste à conquérir.

C'est, du côté occidental, essentiellement en Allemagne de l'Ouest, l'époque de l'accueil des réfugiés qui viennent d'Europe de l'Est et qui " votent avec leurs pieds " en choisissant la liberté.

Les Allemands espèrent toujours que la coupure en deux liée à la guerre froide ne soit que provisoire (c'est une opposition de régime, et non de peuple).

En période de détente, les deux Europe se rapprochent, en période de crise, elles s'éloignent. L'effondrement du communisme à l'Est permet enfin le rapprochement.

L'arrivée au pouvoir de Gorbatchev, qui prend acte de l'échec de communisme soviétique, en 1985 marque un tournant : il est non seulement favorable au retour de la détente internationale, mais prêt à accepter la libération des régimes communistes à l'Est.

À partir de l'automne 1989, les gouvernements communistes sont renversés les uns après les autres et en quelques semaines (signe de leur faible légitimité). La chute du Mur de Berlin en novembre 1989 prélude à la réunification allemande en octobre 1990. Deux ans plus tard, en 1991, c'est l'éclatement de l'URSS et la disparition du Pacte de Varsovie : la carte de l'Europe est bouleversée, avec apparition d'une quinzaine d'Etats nouveaux. Une Europe nouvelle émerge de l'après-guerre froide.

La disparition du rideau de fer en 1989/91 ne conduit pas à un simple retour en arrière (l'avant-guerre ou l'avant-guerre froide), mais à la naissance d'une Europe nouvelle, avec des problèmes nouveaux : où s'arrête, désormais l'Europe ? Quels pays doivent intégrer l'Union européenne qui apparaît comme le pôle moteur du continent européen ? Comment faire face à la résurgence des nationalismes en Europe et au risque de guerre qu'ils représentent. Quelle attitude adopter face aux migrations des populations ?

Il ne s'agit donc pas seulement de " réunifier " l'Europe, mais de la redéfinir.

Entre 1947 et 1991 le monde a été bipolaire. Après la chute du Mur de Berlin et l'implosion du bloc soviétique, cette bipolarité s'effondre. Le monde devient alors devenu unipolaire ?

L'ensemble de l'Europe adhère aujourd'hui aux mêmes valeurs démocratiques : libertés individuelles fondamentales, état de droit, systèmes politiques démocratiques, respect des droits de l'Homme, liberté religieuse et de circulation, libertés économiques. L'adhésion des pays communistes aux structures économiques et sociales occidentales, aux niveaux de vie très éloignés de ceux des pays de l'Union européenne représente un défi et un pari difficiles tant sont grands et nombreux obstacles à une telle intégration.

## 1.2 L'Europe, un continent encore bouleversé

Le rideau de fer appartient au passé mais les écarts de prospérité demeurent. Reste à savoir si cette fracture est supportable à plus long terme. L'incapacité de combler ce fossé serait avant tout un échec moral du système de démocratie libérale. Plus précisément, cela aurait pour effet d'engendrer toute une série de problèmes connexes en relation avec les flux migratoires, la criminalité et les troubles civils, sans parler de la perte du potentiel commercial que pourraient apporter une plus grande richesse et une plus grande stabilité des Etats de l'Europe du Sud-Est et du Sud-Caucase.

La guerre froide a amené une certaine forme de sécurité et de stabilité dans la plus grande partie de l'Europe, mais, dans la moitié orientale du continent, règne la paix des cimetières. Faute de diversité, d'initiative et de dynamisme, les sociétés se sont atrophiées et les Etats ont finalement été incapables d'offrir à leurs citoyens des niveaux appropriés de sécurité humaine, si ce n'est dans l'absolu, du moins certainement par rapport aux sociétés plus dynamiques et plus prospères de l'Europe occidentale.

Il semble bien que l'Europe de la construction européenne soit condamnée à rester ambiguë par rapport à la géographie<sup>1</sup>, qu'elle ne puisse pas se penser sans frontières, mais que ces frontières soient condamnées à rester mouvantes et contradictoires. Plus à l'Est, c'est surtout un autre paradoxe qui est le plus sensible : celui des rapports entre sécurité européenne et le problème des frontières. Le principe proclamé par les accords d'Helsinki est celui de l'intangibilité des frontières et de la libre circulation des hommes et des idées, donc, celui des frontières, à la fois fixes et perméables. Or c'est le contraire qui se produit. Du fait de la désintégration des Etats communistes multinationaux, 14 200 km de frontières nouvelles sont créées depuis 1989. Certes, celles-ci retrouvent d'anciennes frontières historiques, mais dans le cas de l'ex-Yougoslavie, l'idée du maintien de la Bosnie-Herzégovine dans ses frontières est contredite par sa division de fait, produite par la guerre. D'autre part, cette même guerre d'ex-Yougoslavie montre une réaffirmation exacerbée du territoire : villes interminablement assiégées ou divisées, zones de sécurité, enclaves, corridors, négociations minutieuses sur les enjeux les plus classiques tels que l'accès à la mer, etc. Qui n'a remarqué le paradoxe selon lequel les frontières tendent à s'effacer à l'Ouest, traditionnellement divisé en Etats nationaux, et à s'élever à l'Est, traditionnellement impérial ? Pierre Manent a remarqué que " l'inconscience territoriale de l'Europe de l'Ouest fait un pendant désastreux à l'hyperesthésie territoriale de l'Europe de l'Est " <sup>2</sup>. Encore faut-il ne pas oublier que l'Est n'est pas étranger aux migrations ni l'Ouest aux fermetures – qu'il s'agisse des divisions linguistiques en Belgique, de la fermeture des pays occidentaux aux immigrants ou des tendances à la ghettoïsation ou la séparation territoriale des communautés à l'intérieur des grandes métropoles. La dialectique mondiale de la globalisation et de la fragmentation semble aboutir à ce que plus les communications deviennent faciles, plus la séparation territoriale sur le modèle de Chypre ou d'Israël semble l'emporter sur la coexistence dans la diversité. Notre époque semble redécouvrir à la fois le nomadisme, l'existence d'unités politiques mobiles ou non-territoriales, et le pré carré, la volonté forcenée de rester entre soi. Et cela nous amène précisément au troisième exemple qui concerne à la fois l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud : le problème des réfugiés. À l'heure où, par la disparition du rideau de fer, et par la multiplication des guerres, des famines, et des nettoyages ethniques, des millions d'êtres humains en Europe, des dizaines de millions ailleurs, sont amenés à chercher refuge hors de leurs frontières, les pays d'accueil se ferment, poussés par leur crise économique et leur crise d'identité. On a pu dire que les migrations témoignaient de la dévalorisation du territoire. Inversement, chassés de leur territoire et refoulés de ceux auxquels ils aspirent, les " réfugiés sur orbite " témoignent par la négative de l'importance du territoire. La géographie des migrations forcées, depuis le nettoyage ethnique à un bout, jusqu'à l'immigration clandestine et sa répression à l'autre, est à l'origine de réseaux économiques qui rivalisent avec du commerce des armes et de la drogue. L'Europe y joue un rôle de plaque tournante.

Le caractère hybride de l'entité européenne est-il pathologique et provisoire, doit-il faire place à un retour vers la coopération inter-gouvernementale pure et simple ou un progrès vers un Etat, voire un Etat-nation européen, ou du moins vers une fédération aux compétences bien définies ? Ou correspond-il, au contraire, à un caractère même de la réalité socio-politique, nationale, internationale et transnationale dans laquelle nous entrons, et qui serait caractérisée,

---

<sup>1</sup> Dumont, Gérard-François et alii, Les racines de l'identité européenne, Paris, Economica, 1999.

<sup>2</sup> P. Manent, " Note sur l'individualisme moderne ", Commentaire, XVIII, 70, été 1995, p. 263.

par l'interpénétration des unités et des domaines, la multiplicité des allégeances et des compétences, et leur mobilité ou leur fluidité ?

Certainement la multiplication des formules paradoxales ou intermédiaires pour décrire les rapports entre organisations et Etats membres, candidats ou associés indiquent une prédominance du dégradé et de l'ambiguïté sur les délimitations claires et distinctes qui doit avoir un rapport avec la dévalorisation du territoire par l'urbanisation, avec la multiplication des réseaux, et les difficultés du contrôle exclusif et de l'urbanisation, avec la multiplication des réseaux, et les difficultés du contrôle exclusif et de la fermeture.

On assiste plutôt à un champ de forces où attraction et répulsion s'exercent de façon simultanée et contradictoire. Il y a une tendance au repli du centre par rapport aux périphéries turbulentes et violentes. Mais, dans le cas de la fermeture à l'immigration, cette tendance joue, certes, en faveur de la création d'un fossé ou d'un mur entre l'intérieur et l'extérieur, symbolisé par l'accord de Schengen, mais on constate en même temps un repli des Etats-membres sur eux-mêmes et la création de nouveaux espaces et de nouvelles différenciations, à l'intérieur et à l'extérieur, allant des zones de sécurité dans les aéroports aux " pays de premier accueil " ou aux " premiers pays surs ". D'autre part, la " sécession des nantis " se reproduit à l'intérieur des Etats (par l'opposition des régions riches et des régions pauvres, des régions ouvertes sur l'extérieur et des régions marginales), voire des villes qui commencent une re-territorialisation par l'opposition des beaux quartiers protégés et des banlieues (ou au contraire des inner cities) à risques. Cette opposition elle-même peut, d'ailleurs, se renverser dans le cas des rapports entre le centre (européen ou atlantique) et la périphérie orientale ou méridionale. Le calendrier de l'Union européenne, comme celui de l'OTAN, est dominé par le problème de l'élargissement à l'Europe centrale dont les Etats sont des candidats plus plausibles, parce que plus proches, économiquement, politiquement ou culturellement, et donc plus intégrables que leurs voisins à l'Est et au Sud. Mais les mêmes raisons pour lesquelles l'Occident prospère et libéral souhaiterait tenir à la distance une région comme les Balkans (le désordre, la guerre, la famine) l'amènent à s'y intéresser malgré lui. Paradoxalement, après l'accord de Dayton de 1995, l'Union européenne et l'OTAN seront plus engagées en tant que telles dans les Balkans (en particulier, mais pas exclusivement, par l'effort de reconstruction en ex-Yougoslavie) que dans cette Europe centrale plus familière mais moins en état d'urgence, dont la priorité pourrait encore reculer.

La redéfinition économique de la zone Est de l'Europe, en cours depuis une dizaine d'années, profite aussi à l'Europe de l'Ouest qui pénètre à l'Est. Elle a lieu de façon extrêmement agressive. La majeure partie des moyens de production pouvant être privatisée dans une économie de marché, sont accaparés par les industriels européens, avant tout pour renforcer leurs propres capacités de production, le reste étant condamné à la destruction. On assiste ainsi moins à l'émergence de bourgeoisies locales est-européennes qui seraient soutenues par les Etats européens, qu'à une intégration par l'Europe de nouveaux moyens de production et de force de travail au bénéfice des entreprises européennes de l'Ouest.

Des oppositions classiques entre l'intérieur et l'extérieur, le publique et le privé, le politique et social, le national et international sont mises en cause.

Aujourd'hui, la tâche inachevée consiste à étendre vers l'Est l'espace de l'Europe occidentale. L'idéal d'une " Europe libre et entière " paraît réalisable. L'apport de capitaux et le soutien apporté à la libéralisation des échanges auront une importance certaine, mais, peu à peu, l'établissement d'un pouvoir interne, au niveau national comme au niveau régional, jouera un rôle essentiel. C'est par là que passe le chemin de la réussite.

### 1.3 La priorité européenne : Réunifier le continent

L'ancien Premier Ministre français Raymond Barre disait que " L'Europe ne fait bien qu'une chose à la fois " et aujourd'hui, devant la multitude des tâches, la réunification de l'Europe doit être, à mon sens, l'idéal et la priorité des Européens.

Il ne faut pas que les difficultés liées à la négociation sur les problèmes économiques, sur les périodes de transition, sur les migrations, nous cachent la forêt des potentialités que présente cette grande Europe. Une erreur consisterait à traiter cet élargissement par similitude avec les élargissements précédents ; il n'est pas du tout de même ordre. Je ne parle pas en termes de population<sup>3</sup> et de niveau de vie, je pense en termes de civilisation et de valeurs. C'est aussi un défi porteur d'interrogations sur l'avenir de l'Homme et sa destinée – puisque avec cette Europe-là, on intègre pleinement le schisme d'Orient. Faire vivre ensemble 500 millions d'Européens, c'est un projet qui touche le plus en réalité à cette tentative de maîtrise de la mondialisation que tout le monde voudrait pouvoir réaliser. Il faut réussir à réaliser les objectifs importants, et peut-être l'Europe va réussir la synthèse entre le jeu du marché – la compétition, la libre concurrence -, d'un côté, les règles nécessaires de l'autre, entre une certaine uniformisation inévitable et la préservation des identités et des talents.

Je crois qu'il faut accomplir trois points principaux :

- Premièrement, contrairement aux plaintes et aux gémissements qu'on entend souvent, la corbeille de mariage est beaucoup plus alléchante, beaucoup plus riche qu'on ne le dit ;
- Deuxième, la grande Europe ne peut pas se fixer – pour être efficace, pour remplir ses buts – des objectifs aussi larges que ceux définis par le traité de Maastricht, puis par celui d'Amsterdam. Elle doit s'accorder sur des buts raisonnables et atteignables ;
- Et enfin, troisièmement, la grande Europe est un atout à la réflexion sur le devenir des institutions mais, puisqu'il est nécessaire d'en faire la priorité, c'est à partir de ce que l'on voudra définir comme vouloir vivre ensemble au niveau européen que l'on pourra esquisser une architecture institutionnelle qui réponde aux aspirations et aux problèmes posés aujourd'hui.

C'est vrai : les pays de l'Europe Centrale et Orientale ont des difficultés politiques et sociologiques, et, bien entendu, on ne peut pas négliger les paramètres économiques pour ce grand chantier, car ce serait tomber dans l'excès contraire. Les apports de ces pays sont tout d'abord ceux de leur propre histoire. En second lieu, il y a la mentalité des petites nations – il existe aussi des petites nations dans l'Europe Occidentale – mais là elles sont nombreuses. Milan Kundera, qui s'est battu lui aussi avant la chute de rideau de fer, qui s'est battu pour mieux faire comprendre aux Occidentaux cette force humaine vitale qui était dans l'Europe de l'Est, disait : “ ...Il me semble souvent que la culture européenne commune recèle une autre culture inconnue, on suppose que les petits sont nécessairement les imitateurs des grands, c'est une illusion, ils sont très différents ”. Jean Monnet affirmait toujours en pensant à l'organisation de l'Europe, que “ ...Ce foisonnement, cette coexistence entre grands et petits pays porte en elle - même une grande valeur humaine et je dirais même spirituelle ”. Leur contribution, c'est aussi leur volonté d'apporter leur pierre à la construction de l'Europe. Les pays viennent avec leurs idées, leur volonté, leurs aspirations. Leur apport est vraiment précieux. Il est qualitatif plus que quantitatif, et il ne faut pas l'oublier au moment où se débattre de l'avenir de l'Europe.

Bien sur, les pays centraux et est-européens ont des difficultés – et pas simplement économiques et juridiques -. Nous pouvons compter :

- Les difficultés juridiques rencontrées par des pays qui ont vu leur identité nationale réduite par le communisme et qui ont aussi subi une administration de type stalinien qui n'a rien à voir avec une administration d'animation nécessaire dans une démocratie pluraliste et dans une économie de marché ;
- Leurs difficultés tiennent aussi à l'absence des classes moyennes – il ne faut pas en faire une exigence générale, mais c'est quand même très important- ;

---

<sup>3</sup> Dumont, Gérard-François, “ L'élargissement démographique de l'Union européenne ”, Population & Avenir, n° 661, janvier-février 2003.

- Enfin, il existe une tension entre ces souverainetés qu'ils ont retrouvées et les perspectives de l'intégration. Ce n'est pas une raison pour dire que ces pays sont nationalistes, mais on comprend qu'à un moment où ils s'échappent du communisme, ils éprouvent le besoin de réaffirmer un vouloir vivre ensemble au niveau national, et de retrouver la dignité de leur nation. En même temps, ces pays doivent apprendre à "partager cette souveraineté, et en céder une partie à l'Union". Ce n'est pas toujours facile !

Je pense que la grande Europe future devrait se fixer trois grands objectifs :

- devenir un espace de paix et de sécurité dans le droit fil de l'inspiration qui a conduit l'aventure européenne jusqu'à son point d'aujourd'hui ;
- fournir un cadre pour un développement soutenable et équitable ;
- permettre une expression enrichie de nos diversités, puisque c'est par la personnalisation même de notre culture que nous arrivons à accéder à l'Universel et non pas en nous dépouillant de ce que nous sommes.

Tout d'abord un espace de paix et de sécurité. Ceci implique la stabilité des frontières, une révolution historique pour ces pays, la coexistence active, contractuelle entre majorité et minorité.

Le deuxième objectif qu'on doit assigner, c'est un cadre pour développement soutenable et équitable : un espace- marché de 500 millions d'habitants, un espace-marché qui, bien entendu, - comme le fustigent ceux qui craignent que l'élargissement se traduise par une dilution de l'Europe – ne peut fonctionner que s'il a des règles, des règles qui imposent à tout le monde et qui puissent être respectées. Cet espace-marché présente évidemment de très grandes potentialités. " La compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit ", c'est le grand défi, sans parler des questions morales.

#### 1.4 L'élargissement à l'est de l'Union, un nouveau défi pour l'Europe réunifiée

Il y a quatorze ans, l'ouverture du rideau de fer rendait la liberté aux populations d'Europe centrale et orientale. Artificiellement interrompus pendant la période communiste, les mouvements de personnes ont immédiatement repris entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. L'élargissement de l'Union à l'Est constitue un nouveau tournant ; au sein d'une Europe rendue à de plus justes dimensions, il va permettre une libre circulation des personnes, les frontières orientales des nouveaux pays membres devenant les frontières extérieures de l'Union. L'Union européenne a entrepris d'une part de modifier son système institutionnel afin de ne pas être paralysée par l'élargissement et, d'autre part, d'aider les pays candidats à adopter l'acquis communautaire. Quant à ces derniers, ils ont commencé, il y a déjà plusieurs années, à mettre leur législation en conformité avec les normes de l'Union européenne.

Un processus est en marche. Comme tous les bouleversements, il se heurte à un certain nombre de difficultés et suscite des craintes. Les pays de l'UE se réjouissent de voir le Vieux Continent enfin réunifié et " leur " Union être le pôle d'attraction et l'élément fédérateur de cette nouvelle Europe. Ils craignent en même temps certains effets de l'ouverture, en particulier une déstabilisation des marchés du travail et augmentation des mouvements clandestins, l'ancien rideau de fer s'étant largement transformé en une frontière poreuse, voire, à certains endroits, en une " passoire ". Les pays candidats s'inquiètent des contraintes de l'acquis communautaire : le Traité d'Amsterdam (2 octobre 1997, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999) intégrant dans un délai de cinq ans les accords de Schengen dans le traité de l'Union, le traitement des questions liées à la circulation des personnes (visas, asile, immigration), qui faisait jusque-là l'objet d'accords intergouvernementaux (troisième pilier), est désormais en partie communautarisé (premier pilier). Les futurs nouveaux membres s'inquiètent aussi des conséquences de l'élargissement sur les liens qu'ils ont tissés avec leurs voisins de l'Est et du Sud-Est de l'Europe. Ces voisins (Russie, Ukraine, Moldavie, pays de l'ex-Yougoslavie, etc.), pour le moment exclus du processus en cours, redoutent encore davantage, eux, la formation à

leurs frontières de ce qu'ils perçoivent comme une "forteresse Europe". Cette frontière qui était devenue pour plusieurs des pays de la zone, depuis le début des années 1990, un lieu d'échanges et d'intégration régionale, ils craignent de la voir redevenir un instrument de fermeture. Les intérêts des uns et des autres ne coïncident pas toujours, on le voit. Les enjeux sont considérables, comme le sont certaines des difficultés rencontrées, pour des raisons entre autres liées au fait que le paysage migratoire s'est profondément transformé depuis 1989.

Les accords d'association conclus à partir de 1991 avec les quatre pays dits de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et slovaque), puis avec la Roumanie, la Bulgarie, les trois Etats baltes et la Slovénie, ont ouvert la voie à l'adhésion, dont le principe a été accepté en 1993 au Conseil européen de Copenhague. Et les négociations d'adhésion ont été lancées en mars 1998 avec cinq de ces pays (Pologne, République tchèque, Hongrie, Estonie et Slovénie), en février 2000 avec les cinq autres. L'adhésion suppose que les pays satisfassent aux critères définis en 1993 à Copenhague et qu'ils adoptent l'acquis communautaire. Ces conditions s'appliquent d'autant plus directement dans le domaine de la circulation et des migrations que la communautarisation prévue par le Traité d'Amsterdam oblige les futurs membres à se conformer à cet acquis sans pouvoir obtenir de dérogation, une disposition qui n'est pas remise en cause par le Traité de Nice de décembre 2000 (Maxime Tandonnet, p. 94). Guidés et aidés financièrement par l'Union européenne, dans le cadre du programme Phare (formation, échange de données, coopérations interrégionales, etc.), et par certains pays membres, notamment par l'Allemagne, qui a par exemple mis en place avec son voisin polonais une coopération sur la gestion des frontières, les pays candidats ont déjà pris de nombreuses initiatives. Les normes de l'Union européenne sont désormais, dans la région, la référence par rapport à laquelle sont définies les politiques d'immigration : certains pays candidats reprennent ces normes avant même que cela leur soit demandé (bien avant d'avoir entamé les négociations d'adhésion avec Bruxelles, la Bulgarie a sensiblement modifié son régime de visas), d'autres font de même alors que leur vocation à entrer dans l'Union européenne n'est pas reconnue pour le moment (l'Ukraine a ainsi accepté de signer des accords de réadmission avec plusieurs de ses voisins occidentaux).

Répondre aux critères de Copenhague et reprendre l'acquis communautaire représente pour les pays candidats, dans ce domaine comme dans d'autres, un véritable défi. N'étant des pays d'immigration ou de transit de l'immigration que depuis une date récente, ils n'avaient pas, jusqu'à l'effondrement du système communiste, de politique en matière. Leur préoccupation pendant la période communiste n'était pas de prévenir l'entrée sur leur territoire de personnes en situation irrégulière, mais d'empêcher leurs ressortissants de quitter le pays. Ils ne disposaient de ce fait ni de la législation, ni des institutions, ni des moyens humains et matériels leur permettant de répondre aux évolutions qui se sont opérées depuis 1989.

Les progrès réalisés par certains depuis cette date sont très significatifs, ce que Bruxelles a reconnu dans ses derniers rapports annuels d'évaluation. Le processus en cours n'est pas fini.



Je suis sûr que les responsables européens vont trouver le meilleur chemin pour créer la grande et prospère EUROPE qui va être un modèle pour le monde entier, démontrant encore une fois qu'elle reste le continent des lumières, le continent de l'intelligence et des rêves réalisés.

## II. L'EVOLUTION ET LES EFFETS GEOPOLITIQUES DES MIGRATIONS PERMISES PAR LA DISPARITION DU RIDEAU DE FER

La démographie nous enseigne également que la décision d'émigrer, sur le plan individuel, ou les mouvements de populations, sur le plan général, obéissent à l'interaction de deux forces : les '' forces de repoussement '', agissant sur le lieu d'origine de la migration, et les '' forces d'attraction '' à partir du lieu de destination<sup>4</sup>. Certains pensent que les forces d'attraction sont plus puissantes pour justifier l'émigration que les forces de repoussement, ceci pour deux raisons principales :

- d'une part, dans de nombreux cas, des personnes ou des groupes, dont les besoins sont raisonnablement satisfaits dans leur lieu d'origine, émigrent dans la mesure où ils sont attirés par les possibilités, réelles ou fictives, de connaître une amélioration de leur sort, dans un ou plusieurs sens, dans leur lieu de destination, et,

- d'autre part, il est vrai que personne ne quitte son lieu d'origine sans savoir où il va.

Mais ce point de vue, comme l'a montré Gérard-François Dumont, est très discutable.

### 2.1 Des tendances dans les migrations européennes

L'analyse des données sur les migrations en Europe durant les deux dernières décennies révèle plusieurs tendances globales :

- l'Europe dans son ensemble joue à présent un rôle au plan mondial s'agissant du nombre de migrants reçus chaque année ;
- la migration internationale en tant que composante de l'évolution démographique gagne en importance dans la plupart des pays et, dans un grand nombre d'entre eux, elle en désormais la composante essentielle ;
- les pays européens ont développé chacun des secteurs de migration particuliers ;
- si globalement les schémas et tendances migratoires des divers Etats ne semblent pas converger (à la différence de la fécondité et de la mortalité), on observe en revanche, une certaine convergence pour divers éléments (plus de femmes, migrants âgés) ;
- les Etats méditerranéens de l'Union européenne sont désormais des pays d'immigration ;
- quelques Etats d'Europe orientale accueillent à présent d'importants effectifs de travailleurs immigrés, accompagnés de leurs familles.

Le nombre total d'étrangers recensés dans les pays européens tourne autour d'environ 21 millions personnes. La population étrangère forme ainsi environ 2,5 % de la population globale de l'Europe. La grande partie de la population étrangère qui n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années, réside en Europe de l'Ouest. Entre 1998 et aujourd'hui, les effectifs totaux de ressortissants étrangers dans les divers pays d'Europe de l'Ouest se sont accrus de 36 %.

Au contraire, dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale malgré une certaine immigration permanente qui est essentiellement une migration de retour, plus particulièrement en Russie, les flux ont été modestes et les effectifs de la population étrangère restent relativement peu importants, de l'ordre de 653 000 personnes, soit une part infime d'une population totale de plus de 242 millions de personnes. Les pays européens de l'Est ont connu

---

<sup>4</sup> Dumont, Gérard-François, Les migrations internationales, Les nouvelles logiques migratoires, Paris, Editions Sedes, 1995.

plusieurs schémas de changement de population au cours des années 1990, bien que les taux d'évolution démographique au cours de la décennie soient faibles dans l'ensemble. Pendant la période récente, 1997-1999, 13 des 46 pays pour lesquels on dispose de données, tous situés en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique, ont enregistré une diminution de la population. Le taux de croissance annuel n'a dépassé 1 % que dans les petits pays (Islande, Irlande, Liechtenstein et Saint-Marin).

Les rapports du Conseil de l'Europe montrent que ces dernières années, les migrations se posent moins en arbitres du changement par rapport à l'ensemble de la décennie. Les éléments de l'évolution démographique de 1997 à 1999 révèlent que la migration a été le principal facteur dans 33 % des pays (soit 15 sur 46), contre 45,5 % pendant la période de 1990-1997. Notons que parmi les 33 pays dont la population a augmenté au cours de cette période cette augmentation est imputable, dans 21 cas, à la fois aux évolutions naturelle et migratoire. S'agissant des douze autres pays dont la population a augmenté, l'évolution naturelle a été négative dans quatre d'entre eux (Allemagne, Italie, Slovaquie, Suède), mais a été compensée par une immigration plus forte, tandis que dans huit pays (Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, " l'ex-République yougoslave de Macédoine ", Pologne, Turquie), l'augmentation naturelle a été plus forte que la diminution nette due à l'immigration.

Parmi les treize pays dont la population a diminué dans les années 1990, sept (Biélorussie, Croatie, Estonie, Moldavie, Roumanie et Ukraine) ont enregistré une perte nette à la fois à cause de l'évolution naturelle et de la migration. Parmi les six autres pays qui ont connu une baisse démographique, cinq (Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Lituanie et Russie) ont enregistré une perte nette, l'évolution se traduisant par une diminution non compensée par l'accroissement dû à l'immigration ; un pays (Géorgie) a enregistré un accroissement naturel compensé par une perte nette due à l'émigration.

L'analyse de l'évolution des effectifs atteste l'importance des tendances en matière de naturalisation. Au cours de la période 1985-1996, environ 3 300 000 personnes ont acquis la citoyenneté d'un Etat de l'Union européenne ou de l'AELE. La tendance a été à la hausse, passant les naturalisations de 200 000 par an dans les années 1980 à près double en 1996. Il ressort de ces chiffres qu'en réalité le nombre total d'immigrés dans les pays européens est nettement supérieur aux quelque 20 millions de personnes dûment enregistrées.

## Un paysage migratoire recomposé

Après l'ouverture du rideau de fer, les mouvements de personnes ont immédiatement repris entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Le paysage migratoire européen s'en est trouvé profondément modifié, mais, contrairement à certaines idées pessimistes, la grande déferlante ne s'est pas produite.

Au début des années 1990, certains pays occidentaux redoutaient un déferlement de réfugiés de la faim quittant la misère pour se précipiter vers l'Europe de la prospérité. Un mouvement migratoire s'est effectivement produit, mais il n'est pas transformé en exode. Les nouveaux Etats indépendants continuent à être des terres de départs, mais la courbe des migrations définitives est restée à un niveau modeste. En Europe centrale, ni la Pologne, pourtant terre traditionnelle d'émigration, ni la République tchèque, ni la Hongrie n'ont été sérieusement touchées par la poussée observée ailleurs lors de la chute du mur de Berlin. Dans les deux derniers cas, le solde migratoire est même devenu positif. En Bulgarie, l'émigration a été et demeure importante, mais semble s'être stabilisée. La Roumanie est le pays de la région qui garde le plus fort potentiel migratoire, ce dont témoigne, entre autres, le nombre important de demandes d'asile déposées tout au long des années quatre-vingt-dix dans les pays membres de l'Union européenne, jugées non fondées dans la quasi-totalité des cas.

Beaucoup d'autres mouvements, hétérogènes et temporaires, se sont développés entre les deux parties de l'Europe. Touristes, travailleurs, étudiants, stagiaires, commerçants... sont

aujourd'hui nombreux à séjourner, pour des périodes plus ou moins longues, avec des statuts divers, dans des pays de l'Union européenne. La circulation s'est trouvée facilitée par la suppression progressive, à partir de 1991, de l'obligation de visas de court séjour : les ressortissants des dix pays candidats d'Europe centrale et orientale n'ont plus besoin de visas pour entrer dans l'espace Schengen. Les mouvements de proximité, en particulier frontaliers, et saisonniers, qui correspondent à un processus d'intégration régionale, sont désormais très répandus. Les Polonais sont nombreux à se rendre en Allemagne, en Autriche, en France ou en Suède, les Bulgares en Grèce... pour les vendanges, les récoltes et autres travaux agricoles. Les Tchèques et les Slovaques vont en grand nombre travailler en Bavière ou en Autriche, les Croates allant, eux, en Italie, les frontaliers faisant chaque jour la navette. Une partie de ces flux se développe de façon illégale ou semi-légale (selon une étude faite en Pologne en 1999, au moins 300 000 Polonais travailleraient illégalement à l'étranger)<sup>5</sup>. D'autres sont organisés dans le cadre d'accords bilatéraux signés entre plusieurs pays de l'Est et de l'Ouest. Les uns et les autres se sont développés bien avant l'élargissement à l'est de l'Union européenne.

### 2.2.1 Les migrations dans l'Europe élargie

Au cours des années 1990, l'Europe occidentale a connu d'importantes vagues migratoires, au point de devenir l'une des plus grandes régions d'immigration du monde, devant les Etats-Unis et Canada. Les bouleversements géopolitiques de la fin du vingtième siècle, suite à l'ouverture de l'Europe à l'est, aux secousses asiatiques et aux crises africaines, ont eu pour effet d'intensifier les migrations.

L'Est représente, à la fin des années 1990, une part non négligeable de la présence étrangère dans certains pays de l'Union : 12,4 % en Italie, 30,7 % en Finlande et 17,1 % en Allemagne en 1998<sup>6</sup>. L'Allemagne, qui a accueilli quelque 2,6 millions de personnes de souche allemande depuis la fin des années 1980 et mis en place de nombreux programmes spécifiques (travail saisonnier, frontalier, contrats permettant à des sociétés étrangères travaillant en Allemagne d'importer leur main-d'œuvre...), est, de très loin, au sein de l'Union européenne, le premier pays d'accueil de ces différentes formes de migrations, qui ont un impact financier significatif. Les transferts effectués d'Allemagne en Pologne par la main-d'œuvre polonaise ont été estimés en 1995 comme étant pratiquement équivalents aux investissements directs faits par l'Allemagne en Pologne (700 millions de marks contre 800 millions de marks)<sup>7</sup>.

? Au cours des années 1990, l'immigration vers l'Union européenne a constitué l'une des principales sources d'accroissement de la population. Entre 1995 et 1999, les migrations nettes entrantes ont permis à la population résidente de l'Union d'augmenter de 0,2 % par an (figure 1), ce qui n'est que légèrement inférieur au taux de croissance annuel global de la population au cours de cette période (0,25 %).

Il semble donc d'autant plus pertinent d'examiner le volume des flux migratoires, qui ont des répercussions dans différents États membres, ainsi que les caractéristiques des hommes et des femmes venant vivre et travailler dans l'Union. (fig.1)

Selon les données disponibles, le nombre annuel moyen d'immigrants venant s'établir dans l'Union européenne en provenance de pays tiers a atteint un peu moins de 0,5 % de la population résidente au cours de la seconde moitié des années 1990. Ces afflux de population a été compensé par une émigration sensible des Etats membres de l'Union européenne vers

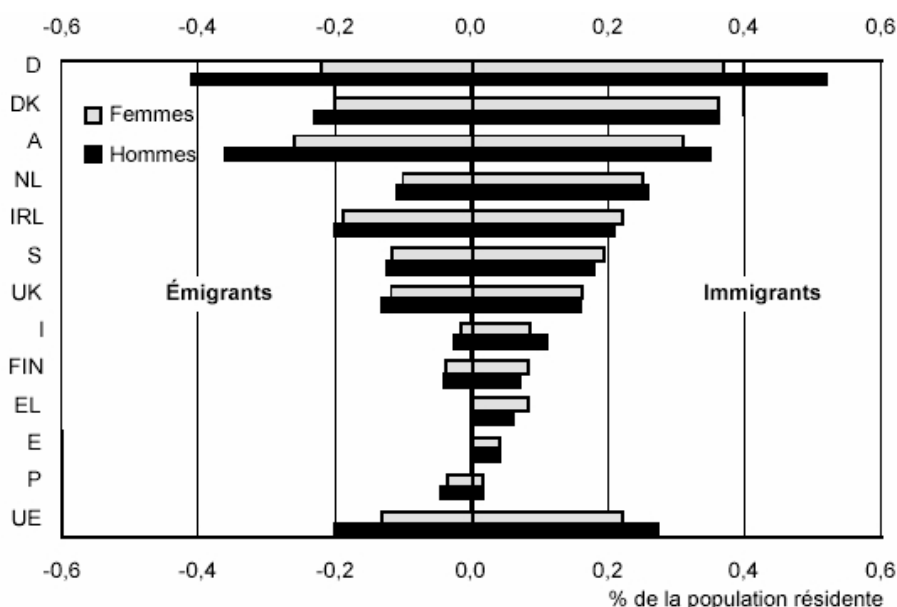
---

<sup>5</sup> Marek Okolski, Dariusz Stola, " Migrations between Poland and the European Union : the Perspective of Poland's Future Membership ", n° 25, mars 1999, p. 15.

<sup>6</sup> Y compris les ressortissants de l'ex-Yougoslavie . Cf. OCDE, Sopemi (Système d'observation permanente de migrations), Tendances des migrations internationales, 2000, p. 70.

<sup>7</sup> Elmar Honekopp, intervention faite au colloque " Central and Eastern Europe, new migration space ", Pultusk (Pologne), 11-13 décembre 1997

d'autres régions du monde. Les migrations à destination de l'UE se sont accompagnées de migrations entre les Etats membres de l'Union, à une échelle toutefois beaucoup plus réduite.



B, F, L: pas de données; EL, E: pas de données sur les émigrants.

UE exclut B, EL, E, F, L.

Cf. notes méthodologiques pour les années couvertes pour chaque pays.

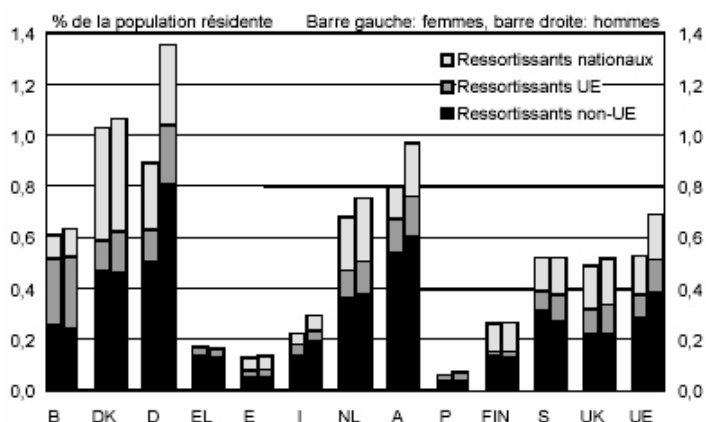
Fig. 1 Immigrants à destination de l'UE et émigrants en provenance de l'UE en % de la population résidente, moyenne 1995-1999 (Source : Eurostat 2003)

Au cours de la seconde moitié des années 1990, l'importance de l'immigration en provenance de pays tiers a sensiblement varié suivant les pays. En termes relatifs, l'Allemagne a enregistré le taux d'immigration le plus élevé durant cette période, avec un apport annuel équivalent à 0,7 % de la population résidente (tableau1 et fig2).

		% de la population résidente															
		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	UE
15-64	Femmes	0,16	0,27	0,31	0,12	0,03	:	:	0,09	0,40	0,21	0,34	0,02	0,08	0,18	0,17	0,17
	Hommes	0,14	0,25	0,52	0,08	0,03	:	:	0,12	0,32	0,21	0,36	0,02	0,06	0,15	0,15	0,20
20-29	Femmes	0,35	0,58	0,75	0,27	0,05	:	:	0,21	1,02	0,43	0,71	0,03	0,16	0,38	0,49	0,38
	Hommes	0,30	0,51	1,07	0,12	0,04	:	:	0,27	0,61	0,38	0,63	0,02	0,13	0,27	0,40	0,40
30-39	Femmes	0,17	0,27	0,25	0,12	0,04	:	:	0,11	0,38	0,23	0,27	0,02	0,09	0,23	0,12	0,16
	Hommes	0,17	0,28	0,61	0,12	0,04	:	:	0,18	0,37	0,27	0,39	0,02	0,07	0,22	0,13	0,25
40-64	Femmes	0,05	0,08	0,12	0,05	0,01	:	:	0,02	0,13	0,06	0,17	0,01	0,04	0,08	0,03	0,06
	Hommes	0,05	0,09	0,24	0,06	0,01	:	:	0,03	0,15	0,07	0,20	0,01	0,03	0,06	0,03	0,08

Note: F et IRL non compris dans UE.

Tableau 1: Part moyenne des ressortissants non-UE dans la population totale, 1995-1999 (Source: Eurostat)



Cf. notes méthodologiques pour champ couvert. F, IRL, P non compris dans UE.

L: ressortissants nationaux: hommes, 0,3, femmes, 0,2; ressortissants UE: hommes, 2,1, femmes, 1,6; ressortissants non-UE: hommes, 0,6, femmes, 0,7

2003)

Fig. 2 Immigrants par nationalité en % de la population résidente, moyenne 1995-1999 (Source : Eurostat 2003)

Les moins de 30 ans constituent une forte proportion des ressortissants de pays tiers immigrants dans l'Union. La plupart d'entre eux ont entre 20 et 30 ans et s'établissent dans l'Union pour suivre des études ou pour chercher un emploi. L'âge moyen des immigrants permet de compenser, ne serait ce que légèrement, l'accroissement de l'âge moyen de la population des États membres et, en particulier, l'âge moyen de la population en âge de travailler. (fig3)

En même temps, l'immigration d'hommes et de femmes relativement jeunes dans l'Union est quelque peu neutralisée par l'émigration qui, elle aussi, touche généralement davantage la population jeune. (fig4)

Fig. 3 Ventilation des immigrants de nationalité non-UE par âge, moyenne 1995-1999

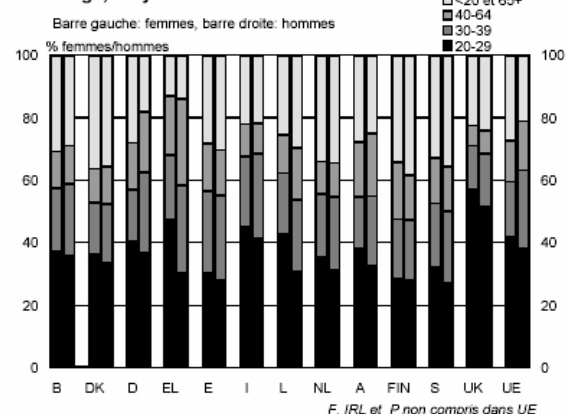
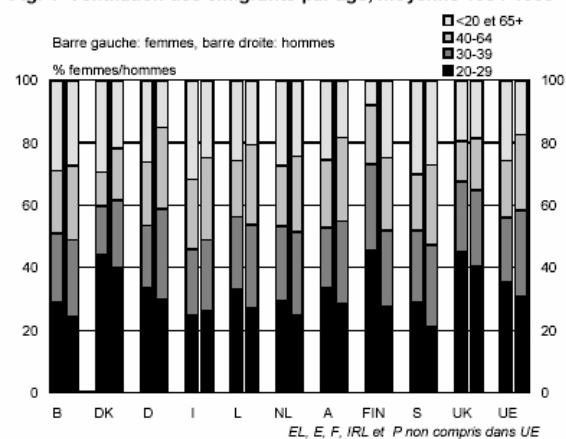


Fig. 4 Ventilation des émigrants par âge, moyenne 1994-1998



(Source : Eurostat 2003)

Une proportion importante d'entre eux est sans doute retournée dans leur pays d'origine après avoir travaillé et/ou étudié dans l'UE, alors que d'autres se sont peut-être établis dans un autre État membre de l'UE (figure 5).

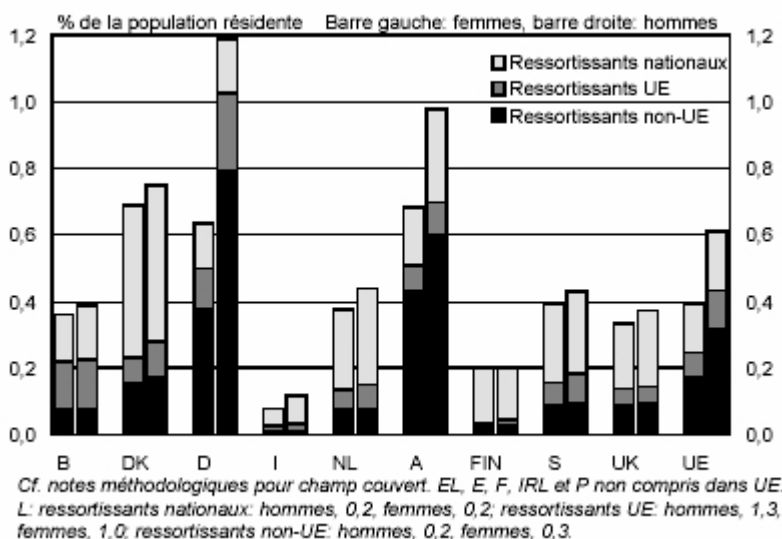


Fig. 5 Émigrants par nationalité en % de la population résidente, moyenne 1995-1998 (Source : Eurostat 2003)

Environ 24 % des hommes et 27 % des femmes de nationalité non communautaire résidant dans l'Union en l'an 2000 venaient des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-Union soviétique (tableau 2). Toutefois, ils résidaient essentiellement dans les États membres ayant une frontière commune avec les pays concernés, c'est-à-dire en Grèce (ou leur part s'établissait à plus de 80 % des ressortissants non communautaires vivant dans le pays),

en Finlande (où ils représentaient 60 % des hommes et 71 % des femmes venant de pays tiers) ainsi qu'en Autriche (où les chiffres s'établissaient à peu près à 2/3 pour les hommes comme pour les femmes). En même temps, environ 25 % des hommes et 22 % des femmes venaient des trois autres pays candidats à l'adhésion à l'UE: Chypre, Malte et la Turquie, essentiellement de cette dernière, en particulier dans le cas de l'Allemagne. Par ailleurs, les ressortissants de pays africains représentaient environ 1/4 des ressortissants de pays tiers vivant dans l'Union, leur part atteignant même 2/3 en France et au Portugal. Au Royaume-Uni, près de la moitié des ressortissants de pays tiers venaient d'Asie et des Caraïbes.

*% de ressortissants non-UE*

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	UE
<b>Femmes</b>																
Europe CE plus ex-URSS	11,8	27,5	37,5	82,3	7,2	8,0	16,2	26,9	52,1	12,2	66,4	5,5	71,3	37,9	8,6	27,1
Turquie, Malte, Chypre	19,8	13,9	40,4	7,0	0,2	8,0	10,5	0,1	0,9	27,4	21,1	0,0	1,4	3,9	2,8	21,8
Autres pays d'Europe	0,5	13,2	1,2	0,4	1,8	1,0	0,0	0,6	4,6	2,3	0,9	0,0	3,5	12,8	1,6	1,6
Afrique	48,7	10,8	3,3	1,7	32,9	67,7	0,0	28,3	13,6	27,9	1,0	70,3	6,1	8,0	18,1	22,1
Autres	19,2	34,5	17,6	8,5	57,9	15,3	73,3	44,1	28,8	30,1	10,5	24,2	17,7	37,5	68,9	27,4
<b>Hommes</b>																
Europe CE plus ex-URSS	7,7	26,8	31,7	81,0	9,9	6,8	28,8	23,3	56,4	7,4	63,7	6,8	59,1	28,3	6,7	23,9
Turquie, Malte, Chypre	17,5	11,7	44,5	2,9	0,2	8,9	3,5	0,5	0,0	31,0	23,3	0,0	6,2	7,2	5,4	25,3
Autres pays d'Europe	0,8	15,6	0,8	0,1	0,3	0,8	0,0	0,8	4,3	2,0	1,2	0,4	0,9	13,4	1,1	1,3
Afrique	57,1	6,5	5,8	4,6	43,0	69,5	0,0	40,5	13,7	34,5	1,7	70,0	13,5	7,9	18,1	24,3
Autres	16,9	39,3	17,2	11,4	46,6	14,0	67,7	34,9	25,6	25,1	10,3	22,9	20,2	43,2	68,7	25,2

Tableau 2: Ressortissants de pays tiers vivant dans l'UE par nationalité, 2000 (Source : Eurostat 2003)

Les flux ne se dirigent pas tous, loin de là, vers les pays de l'Union européenne. D'importants mouvements, d'immigration d'une part, interrégionaux d'autre part, se sont développés en Europe centrale et orientale, devenue un espace migratoire. La pression qui s'exerce sur les frontières orientales de l'Europe est très forte. L'immigration recouvre différents phénomènes : retour d'exilés de la période communiste ; accueil ou rapatriement de personnes appartenant à des minorités et groupes ethniques résidant en dehors de leur pays d'origine : personnes de souche hongroise en Hongrie (plus de deux tiers des immigrants, principalement originaires de Roumanie, de l'ex-Yougoslavie et d'Ukraine), ex-Soviétiques de souche finnoise en Finlande, de souche grecque en Grèce, de souche russe ou russophones en Russie (sept millions de personnes- quatre en solde migratoire- dans les années quatre-vingt-dix) ; retour sur leur terre d'origine d'une partie des 2,7 millions de personnes déportées par Staline (Tatars en Crimée, ex-Soviétiques ethniquement polonais en Pologne...) ; migrations clandestines.

Les pays de la région sont, à des degrés divers, tous confrontés au problème, pour eux nouveau, de la clandestinité. Un phénomène qui est lié, dans les nouveaux Etats indépendants, à la transparence de la plupart des frontières à l'intérieur de ce qui fut l'URSS, et à des politiques laxistes de visas (en Russie, le nombre de clandestins se situerait entre 750 000 et 1,5 million en 2000, selon les estimations des autorités). Beaucoup de ces clandestins, qui sont originaires aussi bien d'Asie (Afghanistan, Chine, Vietnam, Sri Lanka) que du Proche-Orient (Iran, Irak) et d'Afrique (Ethiopie, Somalie, Angola, Congo), sont en transit vers l'Occident. L'Europe centrale et orientale n'est en principe pour eux qu'une étape dans un périple qui doit les mener dans un pays de l'autre Europe ou outre-Atlantique, certains de ces migrants se livrant, parfois pour payer leur voyage, à de lucratifs trafics, de drogue ou autres.

### 2.2.2 Les migrations de proximité se sont multipliées

À ces différents flux s'en ajoutent d'autres, interrégionaux, qui sont très largement temporaires, pendulaires, frontaliers ou circulatoires. Les mouvements de travailleurs, liés aux difficultés économiques des nouveaux Etats indépendants, aux différentiels de salaires à l'intérieur de la zone et à l'attraction désormais exercée par le marché du travail de certains pays, en particulier de la République tchèque et de la Pologne, sont très nourris depuis plusieurs années. Certains se font dans un cadre légal, d'autres non. La plus grande partie correspond à une intégration régionale. Les étrangers qui vont travailler en Hongrie sont majoritairement des ressortissants de Roumanie, de l'ex-URSS, de Pologne et de l'ex-

Yougoslavie, ceux qui vont en République tchèque venant, eux, de l'ancienne URSS, en particulier d'Ukraine, de Slovaquie et de Pologne.

En République tchèque, les Ukrainiens sont devenus en l'espace d'environ deux ans une main-d'œuvre incontournable dans certains secteurs ; migrant pour la plupart de façon pendulaire, ils seraient quelque 200 000 à y travailler illégalement en 2000<sup>8</sup>. En Pologne, selon les estimations, il y aurait en permanence entre 150 000 et 300 000 étrangers en situation irrégulière. Cette main-d'œuvre clandestine, peu exigeante, est souvent appréciée pour des raisons économiques (bas niveau de salaire, horaires de travail souples et longs...).

Le phénomène de régionalisation se retrouve au niveau des permis de résidence à long terme dans plusieurs pays de la région, ainsi que dans le commerce informel. Des migrations pendulaires, dites de valise, sous couvert de tourisme, se sont développées de façon spectaculaire depuis la fin des années quatre-vingt, tout d'abord entre l'Allemagne et la Pologne, puis entre les pays de l'ancienne l'Union soviétique et leurs voisins polonais, turcs, chinois et autres. En 1999, douze millions de personnes sont entrées en Pologne à partir de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie : une grande partie d'entre elles sont des commerçants de valise. Les ressortissants de ces trois pays ont été, tout au long des années quatre-vingt-dix, probablement plusieurs millions à trouver les moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille dans cette migration pendulaire. Installés dans la mobilité permanente, ces hommes-navettes traversent plusieurs fois par an la frontière dans les deux sens avec un objectif : acheter, vendre, faire de l'argent. En vivant ainsi à cheval sur deux pays, ils profitent des avantages de l'un comme de l'autre<sup>9</sup>. En 2000, ce sont près de 20 000 Ukrainiens qui traversent quotidiennement la frontière pour se livrer à ces activités, ou pour travailler.

À l'Ouest aussi il y a du nouveau : des voix de plus en plus nombreuses commencent à s'élever pour attirer l'attention sur le fait que les pays membres, étant donné le vieillissement de leur population, ont besoin d'une immigration. Les différents scénarios, étudiés dans le rapport publié en mars 2000 par la division de la population des Nations unies, ont contribué à alimenter les débats sur ce thème. C'est dans ce contexte complexe que se fait l'ouverture vers l'Est, une ouverture qui risque de bousculer à nouveau le paysage migratoire.

### 2.3 Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères

Dans l'ensemble, l'évolution récente des populations en Europe centrale et orientale diffère de celle de l'Europe occidentale. Les statistiques du Conseil de l'Europe révèlent que le nombre total des résidents étrangers continue d'augmenter dans la plupart des pays d'Europe occidentale, mais que le rythme global de croissance numérique accuse un net ralentissement depuis début des années 90. La situation est quelque peu différente en Europe centrale et orientale. Les chiffres pour les dernières années suggèrent non seulement un ralentissement du rythme de croissance, mais aussi, dans certains pays, une diminution des populations étrangères résidentes.

#### Les tendances des années 1990

Un examen plus attentif d'évolution démographique apprend qu'il y a eu, et continue d'y avoir, des différences marquées d'un pays à l'autre. Ainsi, l'Allemagne a enregistré un taux d'accroissement exceptionnellement élevé de sa population étrangère de 1990 à 1992, ce qui a fortement dopé les statistiques de l'époque relatives à l'évolution en Europe occidentale. À l'inverse, en Espagne, l'arrivée des populations étrangères a diminué en 1990 et 1991, et l'on a enregistré le taux de croissance le plus élevé en 1997 et en 1998.

---

<sup>8</sup> Zerkalo Nedeli [Miroir de la semaine, hebdomadaire ukrainien], n° 35, 9 septembre 2000.

<sup>9</sup> Anne de Tinguy, " Le phénomène des "tchelnoki" et la constitution d'espaces transfrontaliers dans la région de la mer Noire ", in M. Bazin et al.(dir.), Méditerranée et mer Noire entre mondialisation et régionalisation, L'Hartmann, Paris, 2000, pp. 471-482.

En 1994, la situation commence à changer. Cinq pays ont enregistré une chute de l'arrivée du nombre de leurs résidents étrangers cette année-là, et six l'année suivante (Belgique, Grèce, Pays-Bas, Norvège, Portugal et Suède). En 2000, la Belgique, la Grèce (1997), les Pays-Bas (1999) et la Suède comptaient moins de résidents étrangers qu'en 1994. La France fait une figure d'exception : en effet, la baisse amorcée au début des années 90 s'y est poursuivie. Le nombre élevé de naturalisations a entraîné une réduction de celui des ressortissants en France. Dans d'autres pays, les chiffres ont varié. C'est ainsi qu'au Royaume-Uni, il y a eu une baisse en 1995 et 1996 suivie d'une forte hausse. Le Danemark, la Finlande, l'Italie, le Luxembourg et le Portugal ont enregistré des augmentations régulières ; en Allemagne et en Suisse, 1999 a connu une baisse après des augmentations tout au long de la période considérée. La tendance globale ne permet pas de penser qu'il s'agit du début d'un déclin général des populations étrangères.

Pour ce qui est de l'Europe centrale et orientale, les données pour les années 1990 signalent évidemment, compte tenu de l'implosion soviétique, une augmentation générale de la population étrangère officiellement reconnue. Les chiffres les plus élevés proviennent de la République tchèque, de la Hongrie et de la Russie. En République tchèque, l'augmentation s'est répétée d'année en année entre 1990 et 1999, et la population étrangère a atteint un pic de 228 900 personnes avant de retomber à 201 000. En Hongrie, elle a augmenté pour se stabiliser à environ 140 000 personnes après 1994 ; après une remontée à 153 100 personnes en 1998, elle a de nouveau baissé jusqu'à 110 000 personnes en 2000. A noter toutefois que ces statistiques concernent uniquement les détenteurs d'un permis de séjour temporaire. La Russie compte 138 300 résidents étrangers permanents en 1997, même si une tendance à la baisse y est observée depuis 1995.

Parmi les autres pays, la Bulgarie a connu une augmentation constante du nombre relativement modeste de ses résidents étrangers de 1990 à 1998, suivie d'une légère baisse en 1999, mais les variations ont été nettement plus faibles qu'en République tchèque. En Pologne, la population étrangère a été relativement stable entre 1993 et 1996, avant de connaître une augmentation, passant à 42 800 en 1999. En Slovaquie, après avoir doublé de 1994 à 1995, elle a baissé pour atteindre 33 500 en 1998 avant de remonter à nouveau à 42 300 en 2000. En Lettonie, la faible population étrangère a quadruplé depuis 1995. En Roumanie, au contraire la très faible population étrangère résidente est en constante diminution ; elle s'est réduite de moitié de 1992 à 1996 (près de 81 000 personnes étaient néanmoins enregistrées comme résidents en 1996), s'est stabilisée en 1997 et 1998 et a repris sa chute en 1999 et 2000.

S'agissant de l'immigration, les pays peuvent être ventilés en plusieurs groupes. Dans les pays d'Europe centrale et orientale pour lesquels des données existent (notamment les Etats baltes et la Slovaquie), la grande majorité des immigrés viennent d'autres régions d'Europe, principalement des PECO et, dans une moindre mesure, de l'UE et de l'AELE. Les pays scandinaves présentent également un degré relativement élevé d'"euroconfinement", leurs immigrés venant principalement des pays de l'UE, de l'AELE et du "reste de l'Europe" (surtout la Turquie et l'ex-Yougoslavie), et, pour une faible part, d'Europe centrale et orientale. Le champ migratoire allemand est très européen ; comme l'Autriche et la Finlande, l'Allemagne se caractérise par une forte proportion d'immigrés d'Europe centrale et orientale. Par contre, près de tiers des immigrés au Royaume-Uni viennent de pays extérieurs à l'Europe.

### L'émigration

Les données concernant l'émigration accentuent encore cette impression de confinement dans la région (les données pour l'Espagne sont atypiques, en ce qu'elles concernent exclusivement les Espagnols qui partent s'installer à l'étranger). La plupart de ceux qui quittent les pays d'Europe centrale et orientale se rendent ailleurs dans la région, et, en Europe de l'Ouest, seules l'Allemagne et l'Autriche enregistrent un pourcentage significatif de départs vers l'Est. Les statistiques de la Roumanie et de la Slovaquie font apparaître une forte tendance à l'émigration vers les pays de l'UE et de l'AELE, mais, pour l'ensemble de l'Union européenne, on observe une certaine dispersion au-delà de l'Europe, en particuliers vers l'Amérique du

Nord. À l'absence de statistiques très claires, il est difficile de généraliser, mais nous pouvons cependant tirer trois grandes conclusions :

Premièrement, on observe un certain degré de confinement dans la région, surtout dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale, en ce sens que la plupart des échanges se font avec d'autres parties de l'Europe.

Deuxièmement, des différences marquées apparaissent entre les champs migratoires des divers pays. Elles sont le reflet de tout un éventail de processus historiques (liens post coloniaux) et de facteurs géographiques (principalement la proximité).

Enfin, les schémas décrits confirment la diversité des expériences de la migration qu'ont les différents pays d'Europe.

## 2.4 Flux de migrants impliquant l'Europe centrale et orientale

Conséquence logique de la disparition du rideau de fer, il se produit une intensification, d'une part, des flux migratoires au sein de la région, d'autre part, de l'émigration à partir de celle-ci. Au début des années 1990, le nombre moyen annuel des émigrations nettes enregistrées, de l'Europe centrale et orientale vers les pays d'Europe de l'Ouest, était estimé à environ 850 000 (Garson, Redor et Lemaitre, 1997), soit deux fois plus qu'au cours des trois décennies précédentes (Frejka, 1996 ; Okolski, 1998). Sous le communisme, l'essentiel des migrations était de nature ethnique et concernait principalement les Juifs et les Allemands.

La plupart des données sur les flux d'immigration étrangère dans les pays d'Europe de l'Est se rapportent aux immigrants permanents ; de ce fait, elles sous-estiment considérablement les flux totaux. Les effectifs sont limités et en général n'augmentent pas. Un grand nombre de personnes enregistrées sont d'anciens ressortissants de ces pays qui sont partis pendant la période communiste, et dont beaucoup se sont fait naturaliser dans leur nouvelle patrie. Les flux records ont été enregistrés en 1991 et 1992, deux ou trois ans après le retour à la démocratie, ce qui confirme l'idée que ceux qui voulaient retourner dans leur pays d'origine, d'ailleurs en proportion relativement faible, ont attendu d'être sûrs que les changements politiques fussent irréversibles.

En 1999, l'Estonie, la Lituanie, la Moldavie, la Pologne et la Roumanie ont enregistré des flux sortants nets. La Russie a continué d'avoir le flux entrant net (provenant presque entièrement de régions de l'ex-URSS) le plus important, bien que son niveau ait sensiblement baissé et soit aujourd'hui bien inférieur à celui de 1994.

En Europe centrale et orientale, les années 1990 ont été marquées par plusieurs grands types de migrations importantes tant par leur extension que par le nombre de personnes concentrées. On relève ainsi des migrations à motivation ethnique ; des migrations de transit de personnes issues de la région ou venant de plus loin, qui cherchent en général à entrer en Europe occidentale ; l'émigration de personnes qui demandent une protection ; et les mouvements substantiels qui ont lieu entre les Etats qui ont succédé à l'Union soviétique.

Dans cette typologie générale, Okolski (1998) distingue des flux fins sur le plan géographique :

- la migration temporaire de main-d'œuvre vers l'Ouest, comme celles des Albanais partis chercher du travail en Italie et en Grèce, des Estoniens et des Russes en Finlande, des Roumains en Israël, des Tchèques, des Bulgares, des Polonais et des Hongrois en Autriche et en Allemagne ;
- les flux de travailleurs à l'intérieur de la région, notamment les migrations d'Ukrainiens, de Biélorusses, de Roumains et de Russes vers la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ;
- l'arrivée de travailleurs originaires de pays en développement, comme les Chinois et les Vietnamiens en République tchèque, en Hongrie et en Pologne ;

- l'entrée de travailleurs d'Europe de l'Ouest, généralement très qualifiés, principalement en République tchèque, en Hongrie et en Pologne (migrations entrepreneuriales) ;
- les retours au pays, comme en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie ;
- les migrations, pour des raisons ethniques, de la Pologne, de la Roumanie et de l'ex-URSS, principalement vers l'Allemagne, Israël et l'ex-URSS.

A ces schémas migratoires se superpose une mosaïque complexe de mouvements relativement brefs de “ touristes-travailleurs ” et de camelots, qui engendrent un navettage transfrontaliers intensif de personnes cherchant à gagner ainsi leur vie. Il n'est pas d'usage de considérer ces mouvements comme des phénomènes migratoires, mais leur volume, leur impact économique et leur caractère novateur sont tels qu'ils se sont imposés dans la terminologie des migrations. Ces “ migrations incomplètes ”[Okolski, 1997] désignent une situation dans laquelle les personnes concernées font des déplacements fréquents et de courte durée à l'étranger pour gagner leur vie, tout en conservant un domicile dans leur pays d'origine. Ces “ migrants partiels ” se caractérisent par un statut social mal défini et/ou une grande polyvalence professionnelle dans leur pays d'origine, par l'irrégularité de leur séjour et de leur travail dans le pays d'accueil, enfin, par le fait qu'ils conservent un domicile permanent et des liens familiaux dans leur pays d'origine.

Ces mouvements sont étroitement liés à la déstructuration grandissante des économies des pays d'Europe centrale et orientale associée à leur transformation politique et économique. L'augmentation la plus rapide de l'emploi dans ces pays s'est produite dans le secteur non structuré où les emplois saisonniers et temporaires sont nombreux mais n'offrent pas une source de revenu stable ; beaucoup de travailleurs considèrent les revenus tirés de ces emplois comme un supplément à ce qu'ils peuvent gagner à l'étranger.

## 2.5 Marché du travail et démographie

### 2.5.1 Migration de main-d'œuvre

Un certain nombre de facteurs suggère qu'une part de la population active des pays d'Europe centrale et orientale sera rentrer d'aller chercher du travail en Europe occidentale. Le taux de chômage reste très important dans tous les pays de la zone : au début des années 2000, il dépassait presque partout les 10 %, atteignant près de 20 % en Slovénie et en Bulgarie<sup>10</sup>. Les disparités en matière de niveau de vie et de salaires, les écarts de PIB par habitant (même lorsqu'il est corrigé des parités de pouvoir d'achat) ont diminué, mais ils sont encore importants. La présence de populations d'origine polonaise, hongroise, etc. dans certains pays de l'Union, en encourageant la mise en place de réseaux, favorise la migration. La population active pourrait augmenter dans cette région au moment où celle des pays membres de l'Union diminuerait, créant un “ appel d'air ”.

Les flux migratoires en Europe de l'Ouest ont été accompagnés d'un afflux de main-d'œuvre, et tous les pays développés ont enregistré des accroissements réguliers jusqu'au début des années 1990, à partir desquelles il s'est produit une baisse générale de l'immigration de main-d'œuvre. Après cette période d'accalmie, on a observé une tendance à la hausse dans plusieurs pays, notamment l'Autriche, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, la Suisse et le Luxembourg, 1998 et 1999. Ce retour à la hausse s'explique partiellement par une réaction à la croissance économique, qui engendre un appel de personnel qualifié. Les statistiques sous-estiment les flux totaux. On ne dispose malheureusement pas des données fiables sur les sorties de travailleurs, d'où impossibilité d'estimer les mouvements nets de main-d'œuvre.

<sup>10</sup> J. P. Pagé (dir.), “ Tableau de bord des pays d'Europe centrale et orientale 2000 ”, Les études du Ceri, n° 71, novembre 2000, vol. I, pp. 5 et 13.

Les travailleurs étrangers se retrouvent dans tous les domaines d'activité, mais occupent de plus en plus des emplois dans les secteurs tertiaire et quaternaire, plutôt que dans les industries manufacturières.

Un pourcentage significatif d'immigrés occupe des emplois très qualifiés et, dans certains pays, les systèmes de délivrance des permis de travail sélectionnent désormais les personnes dotées d'un savoir-faire important.

Les migrations pour raisons professionnelles peuvent constituer un phénomène durable, susceptible de s'amplifier dans le cadre de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne. Il est trop tôt pour une réponse définitive. L'élargissement de l'Union est synonyme d'intégration. Si une stratégie régionale n'est pas mise en œuvre, elle risque d'être aussi synonyme d'exclusion pour tous ceux qui ne participent pas à ce processus : les pays de l'ex-Yougoslavie (seule la Slovénie fait partis des dix candidats), dont l'adhésion est prévue, mais à long terme, par le Pacte de stabilité pour l'Europe de Sud-Est lancé en 1999 ; l'Ukraine, dont la vocation européenne n'a pas été reconnue pour moment ; la Russie qui n'est pas candidate ; et enfin les autres Etats indépendants. L'ouverture des frontières consécutive à la chute du rideau de fer a été un symbole de liberté retrouvée. La libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne n'a pas encore eu d'incidences quantitatives notables. La migration d'élites professionnelles a toujours existé et on observe actuellement une amplification de la " "fuite des cerveaux " de l'Est vers à l'Ouest.

En outre, on observe toutefois une tendance de plus en plus nette à la polarisation, les immigrés occupent beaucoup d'emplois relativement peu qualifiés, principalement dans les secteurs à forte proportion de main-d'œuvre, comme la restauration et nettoyage. Une grande partie des travailleurs qui se retrouvent dans ces emplois sont en situation irrégulière.

### 2.5.2 Les migrations des professionnels qualifiés

La migration internationale, au carrefour des nouvelles données économiques et géopolitiques, demeure à l'aube du nouveau millénaire un processus complexe, modelé par les dimensions multiples de la mondialisation<sup>11</sup> pénétrant tout aspect de la vie sociale. Les changements de la structure économique et de la politique mondiale, la nécessité accrue d'une main-d'œuvre très qualifiée sur les marchés globaux, entraînent des comportements et des stratégies de mobilité géographique et sociale spécifiques.

Les migrations de personnes qualifiées sont, dans une large mesure, un produit de la mondialisation de l'économie et de l'activité des entreprises transnationales.

Dans ce contexte général de mondialisation, de régionalisation et d'accélération des flux et des échanges dans les processus migratoires, le paradigme du drainage systématique des professionnels qualifiés par les pôles mondiaux les plus développés ne serait toutefois plus suffisant pour décrire une problématique qui s'avère très complexe. L'analyse peut être rapportée à plusieurs niveaux :

- individuel si on raisonne en terme d'épanouissement personnel et de carrière ;
- régionale selon la polarisation des réseaux migratoires et des systèmes transnationaux ;
- national si on s'intéresse à l'impact des migrations sur les pays d'origine et d'accueil ;
- global si on prend en compte la mondialisation des marchés et les circulations des compétences qu'elle entraîne.

Même si les pays occidentaux promeuvent une politique concentrée de limitation envers les flux migratoires Est-Ouest et Sud-Nord, les discours politiques sont très nuancés en

---

<sup>11</sup> Selon R. Cohen, les éléments constitutifs du processus de la mondialisation sont l'économie-monde, caractérisée par des transactions plus rapides et plus denses, devenues possibles grâce à la nouvelle division du travail, à l'expansion des multinationales, aux moyens de transport et de communication de plus en plus rapides et de moins coûteux.

fonction du type de flux et leur origine. Si la tendance est dissuasive pour les migrations de travail et familiales, la coopération étant proposée comme outil de développement local et remède pour limiter les départs, pour ce qui est des migrations qualifiées, on a une tendance à encourager les circulations tout en rendant difficile hors d'Europe l'installation durable. La coopération internationale est vue cette fois comme un outil de développement des échanges culturels et technologiques.

Les flux d'experts reflètent l'expansion du marché mondial, l'expansion internationale des entreprises transnationales et l'importance du recrutement et des mouvements internationaux des cerveaux, soutenus par les réseaux institutionnels des gouvernements qui facilitent l'échange global de compétences<sup>12</sup>. Le recrutement se mondialise davantage dans les pays où la tendance existait depuis long temps et qui ont développé des politiques migratoires adaptées : en Australie, au Canada, aux Etats Unis. Un véritable marché fonctionne dans certains secteurs très spécialisés de l'économie internationale (comme ceux des affaires, de la recherche, de l'armement, du sport, etc.), la compétition sur le plan de l'offre et demande étant parfois très vive.

Les pays développés, malgré le fait qu'ils dessinent leurs politiques d'immigration autour de deux paradigmes, du contrôle et du développement [R.M. Lagrave, D. Diminescu, 1999] semblent rester toujours très intéressés par l'immigration des cerveaux, acceptés par le biais de multiples clauses d'exception.

D'une part, conscients du fait que l'émigration des cerveaux et des spécialistes qualifiés, et particulièrement des plus brillants parmi ceux-ci, pourrait sérieusement handicaper les réformes économiques et le redressement de l'Europe de l'Est, les pays occidentaux ont conçu des projets stratégiques de co-développement dont les fruits sont attendus à long terme.

Les migrations des cerveaux ont toujours représenté un défi majeur pour les Etats d'origine, l'enjeu de ces expatriations pouvant aussi bien être positif que négatif. En même temps, la prise de conscience sur l'existence, les dimensions et les traits saillants de ces flux migratoires, accompagnée d'une volonté politique, pourraient conduire à envisager des politiques et économies concertées en vue de :

- concevoir des stratégies de développement dans le but de valoriser la mobilité et la formation des migrants hautement qualifiés ;
- développer des projets en articulant la recherche scientifique autour du développement économique dans le but de faciliter de la science aux besoins de la société, de l'économie et de l'industrie, en limitant en même temps la migration des scientifiques ;
- accorder une attention spéciale au développement des branches industrielles qui valorisent les compétences spécifiques aux professionnels migrants (comme l'industrie des logiciels), qui pourraient relancer l'économie tout en étant une alternative à l'exode des élites hautement qualifiées ;
- attirer davantage les spécialistes émigrés de l'étranger dans le redressement économiques des pays d'origine et leur créer des conditions de retour.

La migration de personnel très qualifié n'est pas à sens unique. L'internationalisation des économies centrales et orientales engendre une forte migration d'Ouest en Est de personnel des entreprises, d'experts consultants, d'enseignants, etc. (Hillmann, 1997). Ce phénomène semble devoir se poursuivre dans un avenir prévisible.

Les mouvements de personnel très qualifié entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale et orientale ont été étudiés dans le cadre d'études récentes plus générales portant sur les probables incidences de l'élargissement de l'UE vers l'Est sur la migration. D'après les estimations de Bauer et Zimmermann (1999), Fassmann et Hintermann (1997) et Salt et al.(1999), il faut s'attendre à la venue de 1,16 à 1,96 million d'immigrants en provenance des

---

<sup>12</sup> Selon la déclaration du responsable de la Direction " Passeports " du Ministère Roumain de l'Intérieur, revue Capital, n° 13, 29 mars 2001.

pays de la première vague sur une quinzaine d'années, soit 1,89 à 3,2 % de la population de ces pays.

La migration économique est un outil politique complexe qui, s'il est utilisé intelligemment, peut répondre aux besoins à court terme du marché de l'emploi du pays d'accueil sans engendrer de grands effets négatifs. Si elle est bien conçue et mise en pratique, elle peut également permettre une meilleure gestion des flux d'immigration afin de maximaliser les bénéfices du système d'immigration pour toutes les parties tout en réduisant les coûts.

## 2.6 Les tendances en matière d'asile

Dans l'examen de l'ampleur de la migration vers et à l'intérieur de l'Europe, il y a très souvent une distinction entre les demandeurs d'asile et les flux migratoires "normaux" (essentiellement main-d'œuvre et regroupement familial). Il y a à cela de bonnes raisons. Ce sont non seulement les motivations des deux types de mouvements qui sont différentes, mais aussi les modalités de collecte et de présentations des données. Cela étant, dans les faits et les comportements, la distinction entre les deux s'est de plus en plus estompée.

Beaucoup de demandeurs d'asile n'ont pas besoin de protection et essaient d'émigrer pour raisons économiques et/ou familiales.

### Le choix du pays

La plupart des ouvrages traitant de l'asile s'attachent aux politiques, aux lois et aux procédures. Peu d'analyses tentent de découvrir pourquoi et comment les demandeurs d'asile optent pour certaines destinations, mais des études récentes soulignent l'importance des passeurs dans ce domaine (Koser, 1998 ; Morrison, 1998). Une étude réalisée principalement en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et avec quelques références tirées d'ouvrages nord-américains, révèle que la plupart des demandeurs d'asile sont mal informés des pays de destination possibles : les rumeurs jouent un rôle important (Bocker et Havinga, 1998). Dans la plupart des cas, le choix du pays d'asile n'est pas le fruit d'un choix conscient et rationnel de la part du demandeur et ne résulte certainement pas d'une comparaison des avantages et des inconvénients des divers options. Les principales exceptions concernent la préférence de certains demandeurs d'asile pour le Canada et les Etats-Unis.

L'étude a dégagé trois facteurs interdépendants qui contribuent grandement à expliquer les schémas de choix de destination par les demandeurs d'asile :

- l'existence de communautés de compatriotes ;
- les liens coloniaux ;
- la connaissance de la langue.

Les effets de migration en chaîne semblent importants, surtout par le biais de réseaux d'amitié et de parenté. Les politiques d'asile et l'accueil varient d'un pays à l'autre, mais, dans l'ensemble, la politique adoptée en matière de visas semble jouer un rôle important.

### La fluctuation des flux

Les flux des demandeurs d'asile vers les Etats membres de l'Union européenne et de l'AELE ont fluctué. A partir de 1991-92, les Yougoslaves figuraient en tête de la liste des pays d'origine avec les Turcs, les Roumains, les Sri-Lankais, les Somalis, les Iraniens, les Zaïrois, les Irakiens, les Bulgares les Albanais et les Chinois, également en grand nombre. Depuis quelques années, la Turquie, l'ex- Yougoslavie, l'Iran, l'Irak, la Somalie et le Sri-Lanka sont devenus des pays d'origine dominants, tous connaissant des conflits susceptibles d'inciter leur population à rechercher une protection. Les Etats membres de l'Union européenne et de l'AELE ont accueilli, en 1992, 695 590 demandeurs d'asile (point culminant), un chiffre qui est tombé à 247 500 en 1996 avant de remonter à 422 180 en 1999.

Il y a eu des variations importantes dans la pression exercée par les demandeurs d'asile. Les pays suivants ont connu une pression plus forte : Autriche, Belgique, Grèce, Irlande, Italie,

Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Norvège. Néanmoins, les différences restent très marquées.

#### Les demandes d'asile en Europe orientale

Les données concernant les demandes d'asile en Europe orientale restent très partielles, et dans la majorité des cas, les chiffres recueillis sont peu élevés. Les indications concernant les pays est-européens font apparaître des fluctuations du nombre des demandeurs d'asile, bien que l'on pense que de nombreux demandeurs sont en réalité des migrants de transit qui souhaitent entrer en Europe occidentale. Certains indices récents montrent que des demandeurs d'asile cherchent maintenant à s'établir dans les pays d'Europe centrale et orientale en raison de leur liberté politique et de leur croissance économique.

Il est difficile d'interpréter les statistiques sur les demandes d'asile en raison du délai qui s'écoule entre le dépôt de la demande et la décision qui est prise à son sujet. Une autre complication tient à la procédure de recours qui peut signifier plusieurs " décisions " concernant une même demande. Dans l'intervalle, certains réfugiés et des personnes bénéficiant d'une " protection temporaire " sont rentrés dans leur pays après la fin des hostilités (exemple : les Bosniaques en 1997).

## 2.7 L'immigration clandestine, le trafic et la contrebande humaine

Le côté plus sombre de la migration, c'est le trafic et la contrebande d'êtres humains, un phénomène qui ajoute une nouvelle géographie des mouvements migratoires internationaux.

#### Le phénomène

Nous pouvons dire qu'il y a des réseaux, bien structurés qui agissent dans les domaines variés : trafic de main-d'œuvre, migrations de transit ou liées à la traite des femmes et à la prostitution. Le niveau d'organisation et la structure des réseaux de ce trafic varient considérablement. Avec le temps, on voit se préciser le profil de l'immigré de trafiquants. En transit et sur le lieu d'arrivée, c'est surtout leur besoin de protection et d'assistance qui le caractérise. Ayant été transférés par l'entremise de réseaux criminels, introduits illégalement en territoire étranger sans documents légaux, s'étant fait confisquer leur passeport par les intermédiaires ou les employeurs, ou se trouvant simplement dans un environnement étranger dont ils ignorent la culture, la langue et les lois, ces migrants sont particulièrement vulnérables. L'augmentation de l'immigration clandestine est probablement liée à une croissance du trafic de main-d'œuvre et de la contrebande humaine, mais il est difficile de trouver des preuves solides pour confirmer cette thèse. Toute tentative d'évaluation de l'ampleur de l'immigration clandestine ou irrégulière se heurte à des difficultés considérables. Ces dernières années, une augmentation de l'immigration et du travail clandestins semble acquise dans beaucoup de pays. Il est difficile de parler d'illégalité à propos des pays d'Europe de l'Est, faute d'une législation contrôlant l'entrée et l'établissement des personnes dans ces pays.

Il est de plus en plus évident qu'un grand nombre d'étrangers entrent sur le marché du travail sans autorisation appropriée, et que ces personnes se trouvent dans une situation que l'on peut considérer d'une certaine manière comme irrégulière. Les rues de la plupart des grandes villes d'Europe de l'Est témoignent de ce développement de l'immigration clandestine, avec leurs marchés du travail informels et leurs emplois clandestins. Pour la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, il est probable que l'immigration " clandestine " est la norme, et que la plupart des travailleurs étrangers sont en situation irrégulière d'une manière ou d'une autre.

#### Les pays de transit

À la suite de changements intervenus en Europe centrale et orientale, les modèles migratoires dans la région se sont considérablement modifiés. Les pays concernés doivent faire face à de

vastes mouvements de populations en provenance d'autres régions ou de migrants à destination des pays occidentaux pour qui les pays d'Europe centrale et orientale sont des pays de transit. Les migrations de transit se distinguent avant tout par leur caractère illicite et par l'organisation criminelle à haut niveau. On distingue deux catégories de migrants en transit " illicite " : ceux qui entrent illégalement dans le pays et ensuite le quitte pour entrer illégalement dans un autre pays, et ceux qui arrivent légalement dans le pays de transit avec un visa de touriste ou d'étudiant. Les deux grossissent les chiffres de franchissement illégaux de frontières.

#### Les femmes

Les migrations liées des femmes et la prostitution sont l'un des aspects les plus sombres. Cette forme de migration est devenue, après 1989, un gigantesque trafic criminel international hautement organisé, lié à l'exploitation des femmes. Plusieurs flux de migration liées à l'exploitation des femmes et à la prostitution peuvent être observés actuellement en Europe, formant ainsi des zones spécifiques – l'Europe balkanique, l'Europe centrale et l'Europe orientale. La traite des femmes existe également dans ces pays.

#### Les caractéristiques

En synthétisant, les causes et les conséquences du trafic et de la contrebande humains sont :

- S'ils ne choisissent pas eux-mêmes de partir pour trouver à l'étranger de meilleures conditions de vie, les migrants sont habituellement chassés de chez eux par les persécutions, la violence et la pauvreté; ils peuvent également accepter l'entremise de trafiquants qui leur auront fait miroiter la promesse d'un bon emploi et d'un salaire élevé.
- Les possibilités d'émigration licite ont diminué avec la mise en place de politiques migratoires plus restrictives.
- Il existe peu de législations anti-traffic appropriées, ou alors elles ne sont guère respectées.
- Un marché a vu le jour pour les services de migration illégale.
- Se trouvant en situation illégale pendant le transit ou sur le lieu de destination, les migrants sont exposés à un risque d'expulsion. Ils dépendent donc pour leur protection des réseaux criminels ou d'employeurs sans éthique professionnelle. Les migrants victimes de trafiquants sont exploités en violation de leurs droits individuels fondamentaux.
- Cette forme de trafic est néfaste à tous les pays concernés, qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination, dans la mesure où elle occasionne une hausse des mouvements migratoires illégaux et, suscite l'implication de réseaux criminels organisés à l'échelle internationale.

### Les effets de la migration.

#### *2.8.1 Effets d'immigration sur les pays européens*

##### **a. Utilité de l'immigration**

L'évaluation des avantages économiques du travail effectué et des biens consommés par les immigrés doit se baser sur une période d'observation prolongée. Seule la perspective historiographique a la faculté d'analyser d'une part le rôle particulier que les immigrés ont eu à jouer dans certaines phases de la reprise économique et des innovations technologiques, et d'autre part les différentes manifestations de ces changements. En Allemagne, par exemple, les travailleurs migrants ont été recrutés à une époque de croissance économique rapide où le capital d'investissement était insuffisant et où les sociétés n'avaient d'autre solution que d'exploiter leurs vieilles machines en employant de la main d'œuvre par suite de l'immigration a donc retardé les investissements nécessaires. En comparaison avec cette évolution, les apports économiques des travailleurs migrants en tant que contribuables et cotisants à la sécurité sociale, de même que leur rôle en tant que consommateurs, pourtant si souvent cités par les politologues, sont à considérer comme secondaires.

#### b. Bouleversements économiques sectoriels et fragmentaires

Ces quelques dernières années, des nouvelles innovations technologiques et rénovation massive des procédures de gestion ont précipité le bouleversement économique des sociétés industrialisées. Tandis que les industries traditionnelles (mines, construction navale, construction automobile, construction électrique et textiles) soit se sont totalement automatisées, soit se sont vu reléguer sur la touche, les services publics et privés, l'hôtellerie et la restauration, l'industrie des loisirs et du divertissement de même que le secteur des communications et des médias se sont développés au point de devenir les secteurs les plus importants de l'économie. Le secteur agricole, d'autre part, ne revêt de l'importance dans le cadre de la politique du marché du travail qu'en ce qui concerne le travail saisonnier.

#### c. Bouleversement économique et chômage

Dans toutes les grandes villes européennes ont émergé des économies ethniques qui absorbent une partie de la main d'œuvre immigrée libérée des marchés du travail traditionnels. L'affranchissement, par les industries post-industrielles en pleine expansion, de leur main d'œuvre non spécialisée affecte moins les travailleurs non qualifiés des strates indigènes les plus basses que les travailleurs immigrés et leurs enfants. Mais les nouveaux immigrés qui ont acquis une éducation et une formation professionnelle mais ne possèdent pas les capacités requises pour occuper des postes de travail automatisés ou semi-automatisés, en sont également affectés. Donc, de plus en plus de travailleurs migrants, de réfugiés et d'immigrés de la diaspora, auxquels s'ajoutent les strates les plus défavorisées de la population autochtone, deviennent les proies du chômage. De plus en plus, on compte parmi les victimes de l'industrialisation à outrance des travailleurs en col blanc, anciens employés de banc ou employés administratifs, qui appartenaient pourtant aux strates moyennes de la société. Ces groupes sociaux ont au moins une chose en commun : le risque de se trouver marginalisés.

#### d. Le marché international du travail "complémentaire"

La contribution des immigrés au développement socio-économique et politique des pays industrialisés ne peut, toutefois, se dissocier de la croissance de la flexibilité. Les immigrés font partie d'un travail de dimension mondiale qui propose une main d'œuvre que les marchés indigènes se trouvent parfois dans l'impossibilité de fournir. Citons notamment des postes nécessitant une formation très pointue (scientifique, médecins, personnel de soins et artistes de scène), ou des travailleurs assumant des fonctions dans un créneau typique comme les chefs de cuisine hautement spécialisés, les ouvriers spécialisés en stucage, les athlètes professionnels et les retoucheurs en haute couture. De plus, les immigrés conservent leur fonction car ils occupent un poste peu coûteux au cours d'une phase de transition précédant un changement structurel et économique. Leur recrutement permet d'aplanir les crises dans des secteurs économiques où le capital est insuffisant. De ce point de vue, l'immigration reste un complément nécessaire des marchés du travail nationaux et locaux.

#### e. Campagnards et citadins

Les systèmes migratoires ont évolué au cours des dernières années. Alors qu'à l'époque des travailleurs immigrés temporaires, les migrants étaient des ruraux recrutés pour des emplois durs et mal rémunérés dans la grande industrie, par suite, les mouvements migratoires ont essentiellement concerné des groupes de socialisation urbaine, désireux de gagner leur vie de diverses manières. Ainsi, il convient d'établir une distinction entre le changement social et économique dans le contexte urbain.

#### f. Migration en chaîne et réseaux ethniques

Les processus de migration ne se font pas simplement entre deux points, un point de départ et un point d'arrivée. Dans un premier temps, la famille envoie les membres du ménage à la ville plus grande voisine, puis à la capitale, où de nouvelles ramifications se créent. Après ce passage, avec de différents stades intermédiaires, on va se franchir une frontière internationale. Au début c'est un réseau familial et, plus tard, cela se transforme dans réseau ethnique le long duquel les migrants progressent pas à pas.

#### g. Ethnisation et changement culturel

Les immigrés contribuent à l’ethnisation progressive des sociétés industrielles ouest-européennes puisqu’ils ont apporté en Europe de nouveaux modes de vie et de nouvelles cultures, et donc collaboré à vaincre les conceptions nationalistes désuètes de l’homogénéité culturelle. Il ne fait donc aucun doute que les activités artistiques et les cultures en mutation constantes de la jeunesse ont apporté leur eau au moulin, mais vu que nos sociétés comptent plus de deux cent cultures immigrées, le rôle de la “ polyethnicité ” ne peut être sous-estimé.

#### g. L’épanouissement des communautés

Parmi les découvertes des chercheurs qui se sont penchés sur l’immigration dans ces années, citons la thèse relative à l’émergence des communautés d’immigrés. A l’inverse de la théorie prévalente de l’assimilation, qui se basait sur le besoin de l’individu de s’adapter aux sociétés autochtones, ces chercheurs ont constaté un processus de socialisation autonome dans les populations immigrées. Les immigrés ne se montraient pas seulement attachés à leurs milieux particuliers et à leurs nombreux symboles culturels (tels que l’habillement, les habitudes alimentaires et la consommation, la langue, les coutumes et la religion), ils apportaient aussi avec eux leurs modèles d’organisation et leurs philosophies qu’ils reconstruisaient partiellement dans les pays d’accueil. Ce développement d’organisations autonomes et de constructions philosophiques porte le nom “ d’épanouissement des communautés d’immigrés ”. Parmi les éléments caractéristiques de ce type d’organisations qui se préoccupent de religion, de politique, de loisirs, d’économie, d’art et de coutumes, épinglons un besoin important d’élites nouvelles.

#### i. Elites et politiques orientées vers les minorités

Les communautés d’immigrés se sont consolidées par le biais de leurs organisations et se sont attribués des médiateurs avec l’ensemble de la société par le biais de leurs élites. Ce réseau d’organisation et d’élites a très souvent relayé les besoins spécifiques du milieu ethnique. Cette démarche a permis d’élaborer une nouvelle politique orientée vers les minorités ethniques, à laquelle, en règle générale, les sociétés environnantes ont répondu par des offres de coopération. Dans différents pays, comme les Pays-Bas et l’Allemagne, les autorités locales et régionales mettent des fonds à disposition pour soutenir ce type de politique des minorités. Dans d’autres pays, comme la Suède, c’est le gouvernement central qui soutient ces modèles organisationnels.

#### h. Retour et intégration

En règle générale, on considère qu’il y a deux perspectives possibles pour analyser les problèmes des communautés d’immigrés : l’une considère que les immigrés ne souhaitent pas rentrer chez eux (la fin du mythe du retour). L’autre suppose que les communautés d’immigrés s’orienteront de plus en plus vers leur pays d’accueil et qu’en fin de compte, ces minorités adapteront leur organisation aux structures éventuellement multiculturelles du pays d’accueil.

#### i. Orientation vers l’origine

Ces dernières années, les chercheurs chargés de l’étude de la migration ont examiné ces propositions, suite aux fluctuations importantes du nombre d’immigrés isolés tant en ce qui concerne les pays d’origine que les pays d’accueil, et plus précisément dans les grandes communautés d’immigrés (comme les Turcs en Allemagne). Bien que les envois de fonds vers les pays d’origine aient diminué, des relations économiques officieuses ont persisté et se sont même étendues. On n’a guère pu constater une diminution de l’orientation politique vers les sociétés d’origine. En matière de politique sociale, les formes de prise en charge des personnes âgées constituent des exemples probants de l’orientation vers les origines. Pour résoudre les problèmes que cela implique, les communautés ont tendance à rechercher un compromis entre, d’une part la prise en charge au niveau familial dans le pays d’origine où l’infrastructure sociale et de soins de santé est pauvre, et d’autre part, l’individualisation des immigrés âgés doublée d’un soutien acceptable.

#### j. Diasporas

Récemment, des décideurs politiques internationaux se sont penchés sérieusement sur les questions relatives aux communautés d'immigrés. Du coup, un nouveau domaine de recherche est apparu : ce domaine aborde le problème des diasporas, ou communautés entretenant des relations internationales. Les élites de ces diasporas établissent des relations commerciales entre le pays d'origine et le pays d'accueil, entre la communauté immigrée et sa région, et les développent au fur et à mesure que de nouveaux réseaux ethniques internationaux s'établissent. Dans le cas de groupes d'immigrés, des formes organisationnelles autonomes émergent pour jouer un rôle d'acteurs sur la scène politique internationale. Etant donné la variété des points de référence sociaux et politiques, les orientations et fidélités des migrants de la diaspora se réfèrent à différentes entités politiques.

### 2.8.1 Analyse succincte des problèmes d'intégration

#### a. Qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration peut se définir comme l'accès réussi de groupes d'immigrés aux institutions sociales de la société d'accueil. A cet égard, le succès de l'intégration doit être considéré en termes de statut juridique, de participation politique, d'égalité de traitement et d'égalité des chances en ce qui concerne l'éducation et la formation, de logement, l'emploi, la protection sociale et les loisirs. Les compétences linguistiques semblent constituer l'un des critères prioritaires du degré d'intégration, d'où l'importance capitale de l'éducation en tant que moyen d'intégration. Cependant, compte tenu du grand nombre de groupes ethniques et des grandes différences de statut on peut se demander s'il n'y a pas lieu de repenser la conception des programmes d'éducation interculturelle (et autre instruments de la politique d'intégration européenne).

#### b. Les droits des immigrés

Les différences en ce qui concerne l'accès des immigrés aux institutions et aux ressources du pays d'accueil, différences qui procèdent de la définition et du statut de l'immigré, sont d'une importance cruciale pour le débat sur l'intégration opposée à la ségrégation et sur l'inclusion opposée à l'exclusion. Les scientifiques appellent cela des problèmes de citoyenneté bien qu'ils ne concernent pas seulement la citoyenneté et le droit de vote, mais aussi la différenciation des droits aux structures politiques et sociales du pays concerné. Ce point mérite d'être souligné car cette différenciation dépend de la voie de pénétration par laquelle le groupe d'immigrés accède au pays, voire des différentes définitions qu'attribuent à ces voies de pénétration les conditions politiques prévalentes. Par conséquent, l'attribution de droits spécifiques ne dépend pas que dans une petite mesure du moment auquel le groupe en question a immigré.

#### c. Racisme et discrimination

La discrimination raciste et ethnique constitue encore toujours une barrière sur le marché du travail. Le nombre croissant de personnes indépendantes exerçant des activités dans ce que l'on appelle les "entreprises ethniques" n'apporte pas de compensation suffisante. Les origines et les conséquences du racisme sont bien attestées, mais il n'y a pas de réponse à la question de savoir comment faire reculer le racisme. Il faudrait que le Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, lancé par le Conseil de l'Europe en 1993, fasse l'objet d'un suivi énergique, en particulière au niveau national.

#### d. Les immigrés clandestins et l'Etat - providence

S'il est un problème urgent, c'est assurément celui de l'hébergement des immigrés clandestins – ce problème porte manifestement en lui un potentiel considérable. La délinquance est un autre problème qui semble émerger parmi les membres de nouvelles bandes actives à l'échelon international, ainsi que parmi les réfugiés de la pauvreté. La question se pose de savoir comment intégrer les nouveaux immigrés du tiers monde dans l'Etat-providence, alors qu'ils ne peuvent pas s'attendre au même soutien que leurs prédécesseurs. Peut-être les gouvernements pourraient se servir davantage des diasporas qui existent en Europe comme moyens d'intégration.



C'est pourquoi il est nécessaire de concevoir une nouvelle politique européenne pour surveiller, contrôler et gestionnaire les migrations.

### III. GESTION DES MIGRATIONS ET RESPECT DES LIBERTES INDIVIDUELLES

La liberté de circulation et d'établissement est affirmée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 à l'article 13 : " Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays." Les auteurs de ce texte ont jugé nécessaire de donner une expression particulière au droit des personnes persécutées, ils ont donc rédigé l'article 14 : " Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autre pays ." Pour être conséquente avec elle-même, l'ONU aurait dû prévoir l'obligation pour tous les Etats de laisser libre l'entrée sur leur territoire. Mais deux logiques contradictoires sont à l'œuvre dans les phénomènes migratoires : le droit de chaque homme d'aller et venir et la souveraineté des Etats<sup>13</sup>.

Pour ces raisons, il est nécessaire de concevoir une nouvelle politique européenne en matière d'immigration.

#### 3.1 La nécessité d'une politique européenne de l'immigration

La nécessité de concevoir une nouvelle politique européenne en matière d'immigration résulte de la conjugaison de deux facteurs, c'est-à-dire : les lacunes des politiques mises en œuvre depuis les années 1970, et le changement de nature de l'immigration et des comportements à son égard.

Le modèle de politique appliqué dans les années 1970 et 1980 se fonde sur deux lignes d'action directrices : la fermeture des frontières aux nouveaux flux de main-d'œuvre immigrée, et des mesures visant à favoriser l'intégration sociale des populations immigrées déjà installées. Ce modèle s'est révélé incapable de résoudre la question des groupes et des flux existants, et il est peu probable qu'il sera assez souple pour répondre à la nouvelle situation. En conséquence, il est désormais nécessaire d'envisager l'élaboration de nouveaux modèles.

##### Les objectifs idéaux

Trois axes fondamentaux dans l'élaboration d'une politique européenne d'immigration sont possibles :

1. Une action commune sur la pression migratoire dans le cadre de programmes de coopération et d'aide au développement de l'UE doit prendre en considération la pleine participation de la société civile des pays d'origine ;
2. La lutte contre l'immigration clandestine doit viser avant tout le démantèlement des réseaux et s'attaquer aux trafiquants d'êtres humains et non pas aux clandestins trop souvent victimes de personnes sans scrupules ;
3. L'intégration de tous les ressortissants de pays tiers résidants légalement sur des Etats membres de l'UE doit se manifester par l'octroi de même statut que celui des ressortissants de l'UE.

Un équilibre entre ces trois axes doit se faire dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales telles que prôné par les instruments juridiques internationaux.

Une réflexion sur mise en œuvre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ne pourrait se passer d'une définition des trois concepts que sont la liberté, la sécurité et la justice.

La notion de liberté doit s'entendre au sens large et couvrira notamment la libre circulation des personnes sur l'ensemble du territoire européen, que celles-ci soient citoyennes de l'UE ou ressortissants de pays tiers, et ces, dans les mêmes conditions et quel que soit leur statut social. Le concept de liberté couvre également l'ensemble des droits fondamentaux, y

---

<sup>13</sup> Selon Emmanuel Terray, directeur d'études à l'Ecole des hautes études de sciences sociales, l'article " Contrôle des migrations et respect des libertés individuelles "

compris la protection contre toutes les formes de discrimination. Donc il est nécessaire d'assurer pour tous, citoyens de l'Union et ressortissants de pays tiers, liberté sécurité et justice.

#### Initiatives nationales et divergences

Des initiatives ont déjà été menées dans le sens de la convergence, souvent à l'échelon intergouvernemental, soit au niveau de certains Etats et à titre expérimental (accords de Schengen), soit au niveau de l'ensemble des Etats membres de l'Union (accords de Trevi et de Dublin), des mécanismes d'échanges d'expériences et de données fonctionnent déjà (CIREA, CIREFI), des politiques semblables se dessinent (outre les dispositions relatives aux ressortissants de l'Union, on peut citer la généralisation des visas, les dispositions relatives au droit d'asile et au regroupement familial).

Cependant, des divergences importantes demeurent, qui font obstacle à une politique européenne d'immigration plus concertée et introduisent des effets pervers dans des règles du jeu qui supposent plus d'homogénéité. Parmi ces divergences, on peut mentionner :

- les disparités du droit de la nationalité : pays de droit du sol ou de droit de sang, pays d'équilibre entre les deux, dispositions spécifiques liées à un passé colonial ou à l'appartenance à une aire culturelle ou géographique ;
- la diversité de l'application du droit d'asile : on constate, partout en Europe, une généralisation de l'asile temporaire (asile territorial au moyen de visas de court séjour). Mais chaque Etat applique à sa manière la Convention de Genève en fonction des contraintes géopolitiques, de relations diplomatiques privilégiées ou d'accords bilatéraux ;
- enfin, la dépendance des politiques migratoires des Etats à l'égard d'une opinion publique nationale à la fois changeante, restrictive et sécuritaire, mais sensible à des aspects de la migration qui varient selon les pays. Ces phénomènes d'opinion sont souvent à la source d'amalgames (demandeurs d'asile, clandestins, terroristes, délinquants) préjudiciables à l'appréhension des flux (entrées) et des "stocks".

L'absence de vue globale à l'échelon européen des questions migratoires tend à conduire à une série de monologues, hypothéqués par la situation intérieure des Etats. Aux mieux, on assiste au développement des initiatives intergouvernementales, mais sans toujours de continuité entre politiques internes et politiques extérieures, notamment relatives aux droits de l'homme.

Les événements des années 1990 ont suscité l'émergence de politiques généralement menées en parallèle, non intégrées. Le résultat, c'est que les politiques de l'emploi et du regroupement familial ne sont généralement pas intégrées, et celles qui régissent l'asile ont connu une évolution indépendante. À présent, un nouveau fil vient s'ajouter à la trame, à savoir la politique de lutte contre le trafic des passeurs. Ainsi, les politiques migratoires européennes traitent séparément les divers aspects du phénomène : l'emploi, le regroupement familial et la fonction d'une famille, l'asile, le trafic et les flux de clandestins, l'intégration. Ces domaines ont une dimension commune : les problèmes plus vastes de gestion, tels que régularisation, le retour et la prévention : seule une approche stratégique globale est susceptible, ici, de porter des fruits.

### 3.2 Vers une nouvelle stratégie de gestion des migrations

Cette stratégie repose sur la conviction qu'une approche intégrée doit satisfaire à certains critères de base. Premièrement, les décideurs et leurs partenaires sociaux devraient être bien informés et s'appuyer sur des données aussi précises et actualisées que possible. Deuxièmement, l'élaboration de la politique de migration devrait être ouverte et transparente, dans l'intérêt de tous. Troisièmement, les règles, règlements et procédures formulés par les responsables politiques devraient être aussi clairs et dénués d'ambiguïté que possible.

Quatrièmement, toute stratégie devrait pouvoir être gérée en termes de ressources disponibles (finances, informations, temps). Finalement, la politique devrait avoir des buts et des objectifs clairement définis et poursuivis de manière cohérente.

Sur la base de ces considérations, la stratégie de gestion des migrations à l'échelle paneuropéenne, fondée sur les principes suivantes :

- L'ordre : Définir un ensemble de mesures permettant de gérer l'immigration de façon ordonnée, de telle manière que les migrants, comme les sociétés d'accueil, en tirent le meilleur profit et que le trafic et les mouvements illégaux soient réduits.
- La protection : Offrir une capacité suffisante de protection et de traitement des afflux désordonnés ou soudains.
- L'intégration : Créer un environnement favorisant l'intégration.
- La coopération : Nouer le dialogue et des liens de coopération avec les pays émetteurs afin d'établir une cohérence entre la politique étrangère et les objectifs en matière d'immigration.

Une stratégie de gestion unifiée s'impose désormais pour coordonner ces différents éléments. Mettre en œuvre une telle stratégie exige que chaque gouvernement respecte un certain nombre de conditions, en gardant à l'esprit que les politiques migratoires en matière d'entrée ne seront pas les mêmes dans tous les pays. En premier lieu, tous les pays devraient définir une politique d'immigration, en commençant par faire le bilan des objectifs et des mesures en vigueur afin de repérer les lacunes et d'introduire une plus grande cohérence. A l'heure actuelle, la plupart des gouvernements européens sont dotés de politiques permettant de traiter tel ou tel aspect de l'immigration, mais rares sont qui peuvent prétendre embrasser tout l'éventail de la typologie migratoire et des questions qui s'y rapportent. En deuxième lieu, cette politique devrait faire l'objet d'une coordination interne entre tous les ministères chargés des questions d'immigration et d'intégration afin d'assurer la cohérence des initiatives prises et des réponses proposées. En troisième lieu, une approche stratégique de la gestion des phénomènes migratoires implique la participation de tous les acteurs travaillant en ce domaine, notamment celle d'un grand nombre d'ONG. En quatrième lieu, la politique migratoire mise en œuvre doit être transparente pour que tous les acteurs aient le sentiment d'avoir un rôle positif, et les initiatives comme les décisions seront publiquement communiquées. Enfin, les politiques nationales devront être coordonnées au niveau international afin d'atteindre le plus haut degré possible d'adhésion et d'harmonisation.

Pour élaborer une stratégie viable, au niveau du Conseil de l'Europe, un Groupe de réflexion travaille dans ce domaine. La stratégie proposée par ce groupe accepte le fait que l'Europe soit une région d'immigration, laquelle doit être gérée dans une perspective globale. L'approche de la question doit être souple et la stratégie reposer sur une coordination aussi bien interétatique qu'interne à chacun des Etats. Cette stratégie attribue un rôle à tous les différents acteurs du processus migratoire, et doit être négociée et communiquée dans la plus grande transparence.

La stratégie de gestion des phénomènes migratoires proposée est une stratégie globale, applicable sur le long terme. Les mesures doivent être appliquées comme un ensemble cohérent, faute de quoi on ne fera que répéter les erreurs du passé où l'action sur un seul plan n'a servi qu'à créer des problèmes sur un autre plan. On ne peut plus éluder la question de savoir si les pays sont capables d'élaborer leur propre politique intégrée et de l'harmoniser avec celle d'autre pays. Toute réticence à cet égard aura pour effet de perpétuer des solutions anciennes, maintes fois appliquées et finalement inefficaces.

Cette politique communautaire d'immigration, qui insiste sur le fait que la protection des droits fondamentaux de la personne humaine constitue l'élément de base de la gestion, a reçu l'appui de la Commission européenne. Elle comprend des propositions pour les 20 ou 30 prochaines années et comporte quatre grands axes [Commission européenne, 2000] :

- la nécessité de contrôler les mouvements migratoires par des mesures propres à encourager l'immigration légale et à lutter contre l'immigration clandestine ;

- la coopération avec les pays d'origine des migrants dans le cadre des politiques d'aide au développement conçues pour réduire les facteurs de répulsion ;
- la définition d'une politique d'intégration qui établisse les droits et les devoirs des immigrés ;
- l'élaboration d'un cadre législatif commun à tous les Etats membres visant à sanctionner au pénal les trafiquants et à venir en aide aux victimes de ce trafic.

La perspective d'une politique migratoire européenne commune présume les mesures des pouvoirs publics destinées à traiter les effets de ces mouvements qui doivent s'intéresser davantage aux organismes et aux institutions responsables, et moins aux migrants qui dans cette façon ont les libertés individuelles assurées.

### 3.3 Migration versus mobilité : quelles mesures ?

Les changements de mode de vie, la mondialisation de l'information et de la communication, les écarts de richesse, le désenclavement des régions et des nations grâce au développement des moyens de transports, les perturbations environnementales sont autant de facteurs d'une dynamique migratoire nouvelle.

L'intensification des dynamiques de mobilité et de migration modifie considérablement les modes de production et de consommation, et donc les sociétés et les cultures. Le processus est évidemment interactif, les conséquences devenant les causes de chaque nouvelle phase et réciproquement. La modernité occidentale déporte les actifs au gré de la mobilité professionnelle et déracine les individus selon la nouvelle donne de l'atomisation des structures sociales, tandis que l'internationalisation du capital entrepreneurial et l'uniformisation progressive des médias standardisent les modes de consommation et favorisent l'expansion d'une culture économique universelle.

Concernant les stocks, c'est-à-dire en fait la somme des individus immigrés durablement installés, ou réciproquement le prélèvement démo-migratoire pour les pays d'origine, la définition de la migration obéit toujours aux mêmes critères de résidence et de durée, obtenus à partir des recensements ou registres de population ou d'une combinaison des deux (cas de l'Allemagne ou de la Belgique par exemple). Trois paramètres fondamentaux d'appréciation des "stocks migratoires" restent ainsi préoccupants parce qu'on ignore comment les appréhender avec précision, alors même que leur importance augmente fortement :

- a) on ne sait toujours pas comment appréhender la migration clandestine autrement que par les soldes différentiels d'effectifs globaux, tandis que se multiplient les corrélations de plus en plus fines concernant les migrants légaux, mais les opérations de régularisation donnent des indications<sup>14</sup> ;
- b) on ne maîtrise pas le traitement quantitatif des situations résultant des brassages de migrants, entre eux ou avec les populations d'accueil. Il en résulte tantôt la perte d'identification statistique des générations descendantes (enfants d'unions mixtes) si l'on ne crée pas des normes catégorielles en conséquence, tantôt le classement par défaut qui conduit à amalgamer des situations incertaines ;
- c) on ne sait pas encore comment observer les "populations flottantes" qui se développent à travers les "espaces transfrontaliers", les multi-résidences, le renouvellement permanent de populations touristiques dans les mêmes lieux d'accueil, etc., qui relèvent de l'accroissement de la mobilité humaine en général.

<sup>14</sup> Par exemple, pour la France, cf. Dumont, Gérard-François, La population de la France, des régions et des DOM-TOM, Paris, Ellipses, 2000.

Sachant qu'on ne pourra jamais dissocier la migration du mode de mesure utilisé, une contribution politique intéressante consisterait à proposer une nouvelle formulation des critères de la mesure à partir de concepts actualisés.

La gestion socio-politique des migrants devient aussi importante que leur gestion économique, et la rentabilité conjoncturelle des flux de migration clandestine (flexibilité de la main-d'œuvre et ajustement de l'offre et de la demande de travail par le bas) a désormais un prix politique et sociétal, tant pour les sociétés de départ que pour celles d'accueil. Il est de plus en plus nécessaire de développer des réflexions articulées autour de corrélation entre les phénomènes migratoires et le développement durable, la transformation des espaces ruraux, l'identité culturelle et religieuse, les réseaux, les nationalités, les minorités ethniques, etc. En somme, le temps semble ainsi venu de plaider en faveur d'une réflexion globale sur la migration, c'est-à-dire littéralement d'une "migratologie", qui permette d'appréhender la modernité migratoire<sup>15</sup> selon les mutations sociétales en cours dans les pays impliqués.

### 3.4 La libre circulation des personnes dans l'Union européenne

Ces dernières années, en particulier depuis l'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne, les questions qui relèvent du domaine de la libre circulation des personnes lors du franchissement des frontières intérieures et extérieures, des visas et de l'immigration ont fait l'objet de multiples instruments et actes législatifs. La problématique de l'immigration sort progressivement du ressort des politiques nationales des Etats pour acquérir une dimension communautaire de plus en plus forte. Fruit d'un long processus, cinq étapes fondamentales marquent cette évolution.

Les accords de Schengen signé en 1990 instituent un libre espace de circulation des personnes au sein de l'Union européenne et reportent les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen. L'objectif poursuivi, à terme, consiste à mettre en circulation un visa uniforme valable pour le territoire de l'ensemble des parties contractantes. L'entrée sur le territoire commun pour les étrangers répond dorénavant à des conditions drastiques : justifier de la légalité de l'entrée, de l'objet et des conditions du séjour et des moyens de subsistance. A ces conditions, la circulation au sein de l'espace communautaire est libre pour trois mois, sous la réserve suivante : déclarer sa présence sur un territoire national autre que territoire d'entrée aux autorités nationales compétentes. L'espace Schengen crée de fait un double "espace politique" au sein de l'UE et une discrimination quant à la liberté de circulation en sein des "résidents non communautaires".

Le Traité d'Amsterdam, signé en 1998, (entré en vigueur en 1999) transfère aux institutions communautaires (Commission et Conseil) les compétences qu'exerçaient les 15 Etats membres dans le domaine de l'immigration. Il introduit dans le traité instituant la Communauté européenne, un nouveau titre (IV) consacré aux visas, l'asile, à l'immigration et aux autres politiques liées à la libre circulation des personnes. Ce traité incorpore la convention Schengen à l'Union européenne, bien que le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark aient obtenu d'en différer l'application.

Le Conseil européen de Tampere d'octobre 1999, première étape de la Charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en 2000, oriente la politique européenne en matière d'asile et d'immigration. L'Union européenne a besoin d'une approche globale des migrations qui aborde les aspects politiques, les droits de l'homme et la question du développement dans les pays d'origine et de transit ; ce qui exige d'améliorer la cohérence des politiques intérieures et extérieures de

---

<sup>15</sup> Dumont, Gérard-François, " Les nouvelles logiques migratoires ", in : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, Qu'est-ce que la Globalisation ?, Paris, Editions Odile Jacob, 2004, p. 97-116.

l'Union. Ainsi, le partenariat avec les pays concernés constitue un élément déterminant du succès d'une telle politique, dans l'objectif de favoriser le co-développement. D'autre part, l'Union européenne doit assurer un traitement équitable aux ressortissants des pays tiers résidant légalement sur le territoire de ses Etats membres : une politique dynamique devrait être menée en matière d'intégration, le statut des ressortissants de pays tiers devrait être rapproché de celui des ressortissants des Etats membres. Enfin, le Conseil souligne qu'il est nécessaire d'assurer, à toutes les étapes, une gestion plus efficaces des flux migratoires.

La " Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : une politique communautaire en matière d'immigration " (novembre 2000) développe les principes selon lesquels les Etats membres de l'Union européenne doivent travailler pour converger vers une politique communautaire en matière d'immigration à l'horizon 2004. Cette communication estime que l'immigration doit être correctement régulée et qu'il convient de rechercher ensemble une maximisation de ses avantages pour l'Union, pour les immigrants eux-mêmes ainsi que pour leur pays d'origine. Il s'agit d'une avancée conceptuelle très importante pour l'avenir des relations entre les pays européens de l'Union et les pays en développement. Plusieurs orientations se dégagent des différents thèmes traités : élaborer une approche globale et coordonnée de la gestion des migrations au niveau national, améliorer la diffusion d'informations sur les possibilités d'entrée dans l'UE et les conséquences de l'utilisation des filières clandestines, et renforcer la lutte contre l'immigration clandestine et la traite d'êtres humains, intégrer les questions relatives aux migrations dans les relations avec les pays tiers, et assurer l'élaboration de politiques d'intégration pour les ressortissants de pays tiers résidants légalement sur le territoire d'un état membre. Cette communication ne constitue toutefois qu'un document de travail à partir duquel les Etats membres seront invités à préparer leurs premiers plans d'action nationaux en matière d'immigration.

" La dimension politique " de l'Accord de partenariat ACP/CE signé à Cotonou le 23/06/2000. Celui-ci stipule que la " question des migrations fait l'objet d'un dialogue approfondi dans le cadre du partenariat UE/ACP " et réaffirme " l'obligation pour les Etats d'assurer le respect des droits de l'homme et l'élimination de toutes les formes de discriminations fondées notamment sur l'origine, le sexe, la langue et la religion ". Cette ambition affichée implique " un traitement équitable des ressortissants des pays tiers résidant légalement sur le territoire des Etats européens, une politique d'intégration ayant pour une ambition de leur offrir des droits et obligations comparables à ceux de leurs citoyens, à favoriser la non-discrimination dans la vie économique, sociale et culturelle et à mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et xénophobie ".

Au total, une politique fondée sur les fondements énoncés prendrait acte d'une mobilité des hommes que rien ne saurait arrêter et s'attacherait à l'organiser. Elle allierait ainsi le réalisme et le respect des droits. Cela vaut la peine d'y réfléchir.



Donc, les libertés individuelles, mais aussi la gestion des migrations doivent être comprises dans la législation communautaire et nationale.

## CONCLUSION

La disparition du rideau de fer en 1989/90 ne conduit pas à un simple retour en arrière (l'avant-guerre ou l'avant-guerre froide), mais à la naissance d'une Europe nouvelle, avec des problèmes nouveaux.

Le rideau de fer appartient au passé, mais les écarts de prospérité demeurent. Reste à savoir si cette fracture économique est supportable à plus long terme. L'incapacité de combler ce fossé serait avant tout un échec moral de l'Ouest, mais ce serait aussi l'échec du système de démocratie libérale. Plus précisément, cela aurait pour effet d'engendrer toute une série de problèmes connexes en relation avec les flux migratoires, la criminalité et les troubles civils, sans parler de la perte du potentiel commercial que pourraient apporter une plus grande richesse et une plus grande stabilité des Etats de l'Europe. L'élargissement de l'Union à l'Est constitue un nouveau tournant ; au sein d'une Europe rendue à de plus justes dimensions, il va permettre une libre circulation des personnes, les frontières orientales des nouveaux pays membres devenant les frontières extérieures de l'Union. Signe emblématique de la réunification de l'Europe, l'élargissement représente aussi un nouveau défi à la fois pour l'Union européenne, pour les pays candidats d'Europe centrale et orientale et pour ceux qui ne participent pas à ce processus. A l'Ouest, on s'inquiète notamment d'un afflux d'immigrés clandestins. Les pays candidats, eux, ont fort à faire avec les critères de l'Union européenne et la reprise de l'acquis communautaire, particulièrement dans le domaine de la circulation des étrangers.

Les mouvements de personnes, libres ou forcés, ont pris de l'ampleur et sont devenus plus complexes dans le contexte fluide de l'après-guerre froide.

En synthétisant, nous pouvons identifier quelques réflexions générales, particulièrement pertinentes :

- Il ne fait aucun doute que les années 1990 ont été marquées par les plus fortes migrations du continent européen depuis celles consécutives à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Cette période est caractérisée par de nouvelles migrations, notamment dans la région de l'Europe centrale et orientale et dans la CEI.
- Après les maxima de 1992-1993, les courbes des flux migratoires comptabilisés ont, d'une manière générale, accusé une baisse ou sont restées stables. Après quelques années de forte hausse des principaux indicateurs des migrations, les courbes marquent au minimum une pause. Il est difficile de dire l'importance des mouvements non comptabilisés, des migrations non attestées ou clandestines. Et il faut également prendre en compte l'importance croissante de migrations atypiques qui ne figurent donc dans aucune statistique.
- Un ensemble de systèmes internationaux de migrations s'est développé en Europe. Ces systèmes ont de multiples imbrications, mais peuvent également être envisagés comme des entités géographiquement distinctes. Il est en effet permis d'affirmer qu'au moins trois sous systèmes connectés entre eux, mais distincts, se sont développés en Europe. Ils se caractérisent par des mouvements de types et d'ampleur différents : un système en Europe occidentale, un autre dans la CEI, et un troisième entre les deux.
- Il subsiste d'énormes différences dans l'expérience que les divers pays ont de la migration. La carte de l'Europe des migrations est extrêmement diversifiée. Les généralisations sont séduisantes, mais elles peuvent être trompeuses.
- Les schémas et tendances migratoires internationaux sont fortement influencés par les processus de mondialisation de l'économie. Même si les systèmes européens ont un fonctionnement assez indépendant, en tout cas sur le plan géographique, ils n'en font pas moins partie d'un ensemble mondial multidimensionnel de mouvements de personnes, de capitaux, de biens, de services et d'idées. Le pronostic de leur évolution dépend dans une très large mesure du sens dans lequel cet ensemble se développe.

Ainsi, dès maintenant, ce sont des capitaux transnationaux qui impulsent les migrations de personnel hautement qualifié à l'intérieur de la région et au-delà de ses frontières.

- Au cours de ces dernières années, la demande d'asile a été la préoccupation première des instances politiques et administratives confrontées aux émigrations. Elles se sont peu intéressées aux effets du regroupement familial, et encore moins aux exigences du marché de l'emploi.
- Les pays cherchent de plus en plus à attirer de la main-d'œuvre qualifiée. Plusieurs pays d'Europe occidentale ont mis en place des dispositifs spéciaux à cette fin ou modifié leur système de délivrance de permis de travail. Diverses méthodes sont appliquées : assouplissement des réglementations pour accélérer les procédures de recrutement, mesures fiscales, modification des règles d'emploi des étudiants étrangers, programmes portant sur des compétences spécifiques. Trois grandes catégories de travailleurs très qualifiés sont recherchées : les informaticiens, les professionnels de la santé, et les cadres et techniciens spécialisés.
- Enfin, il y a de bonnes raisons de proposer une nouvelle pensée du concept de migrations internationales. Si l'on s'écarte du point de vue traditionnel, il est permis d'y voir une activité économique internationale diversifiée, qui brasse un budget considérable, génère des centaines de milliers d'emplois dans le monde, et dont la gestion est assurée par un ensemble de personnes, d'organismes et d'institutions qui ont tous intérêt à promouvoir cette entreprise. Pour expliquer pourquoi, où et comment les gens se déplacent à la fin des années 1990, il est indispensable de comprendre ces intérêts. Par voie de conséquence, les mesures des pouvoirs publics destinées à traiter les effets de ces mouvements doivent s'intéresser davantage aux organismes et aux organismes et aux institutions responsables, et non seulement aux migrants.

Récemment, des analystes se sont penchés sur les questions relatives aux communautés d'immigrés, et un nouveau domaine de recherche a pris de l'importance : il aborde le problème des diasporas, ou communautés entretenant des relations internationales. Les élites de ces diasporas établissent des relations commerciales entre le pays d'origine et le pays d'accueil, entre la communauté immigrée et sa région, et les développent au fur et à mesure que de nouveaux réseaux ethniques internationaux s'établissent. Dans le cas de groupes d'immigrés, des formes organisationnelles autonomes émergent pour jouer un rôle d'acteurs sur la scène politique internationale. Étant donné la variété des points de référence sociaux et politiques, les orientations et fidélités des migrants de la diaspora se réfèrent à différentes entités politiques.

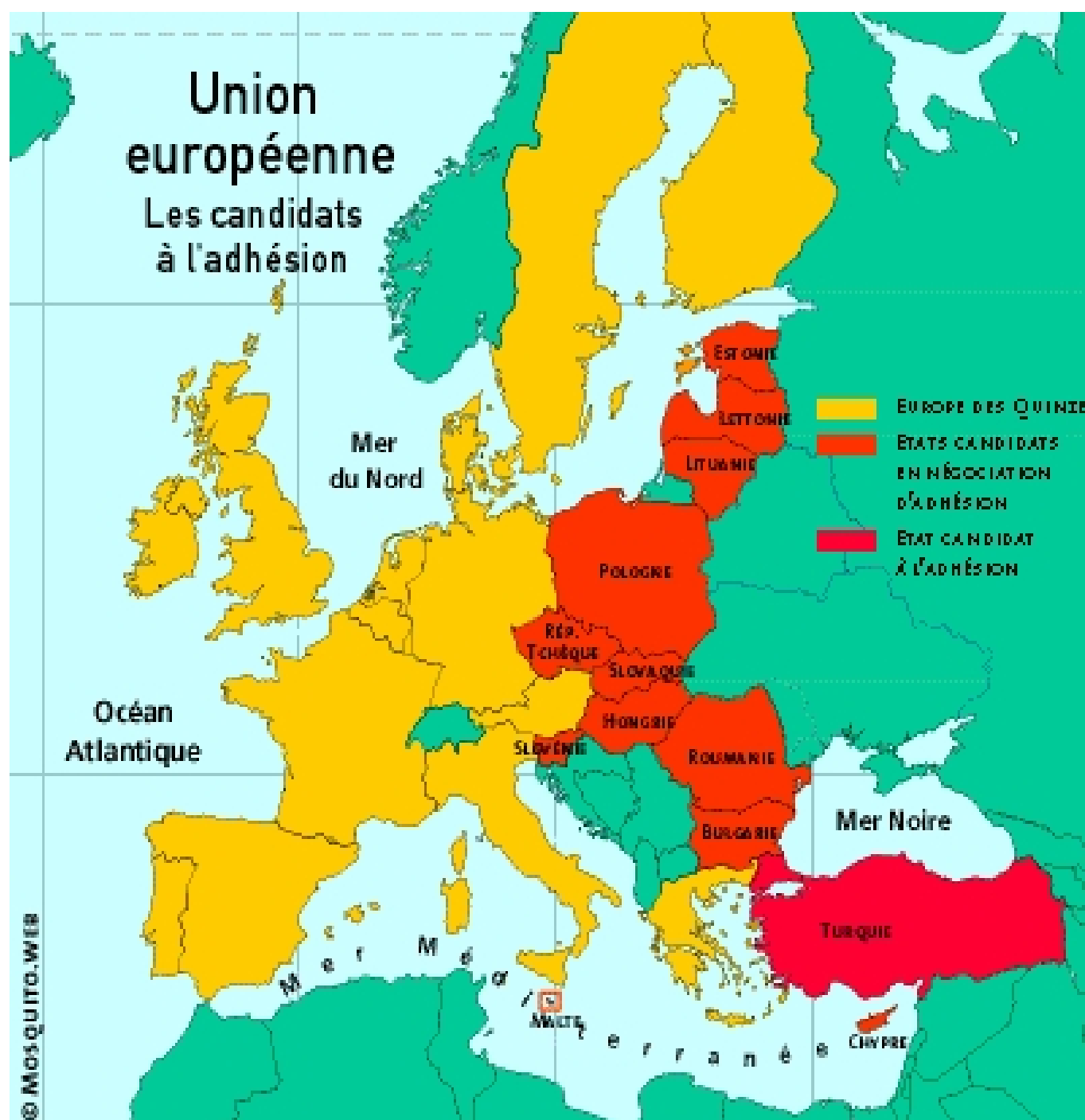
En ce qui concerne les politiques futures en matière de migrations à l'égard des pays Tiers monde, on peut trouver diverses recommandations d'action. Il s'agit, premièrement, de mettre en place un mécanisme de surveillance et de suivi des itinéraires migratoires, des conflits ethniques et des violations des droits de l'homme ; deuxièmement, d'intervenir directement dans les processus migratoires par des mesures concrètes d'aide au développement ; troisièmement, d'instituer un dispositif mondial de responsabilité à l'égard des problèmes migratoires régionaux.



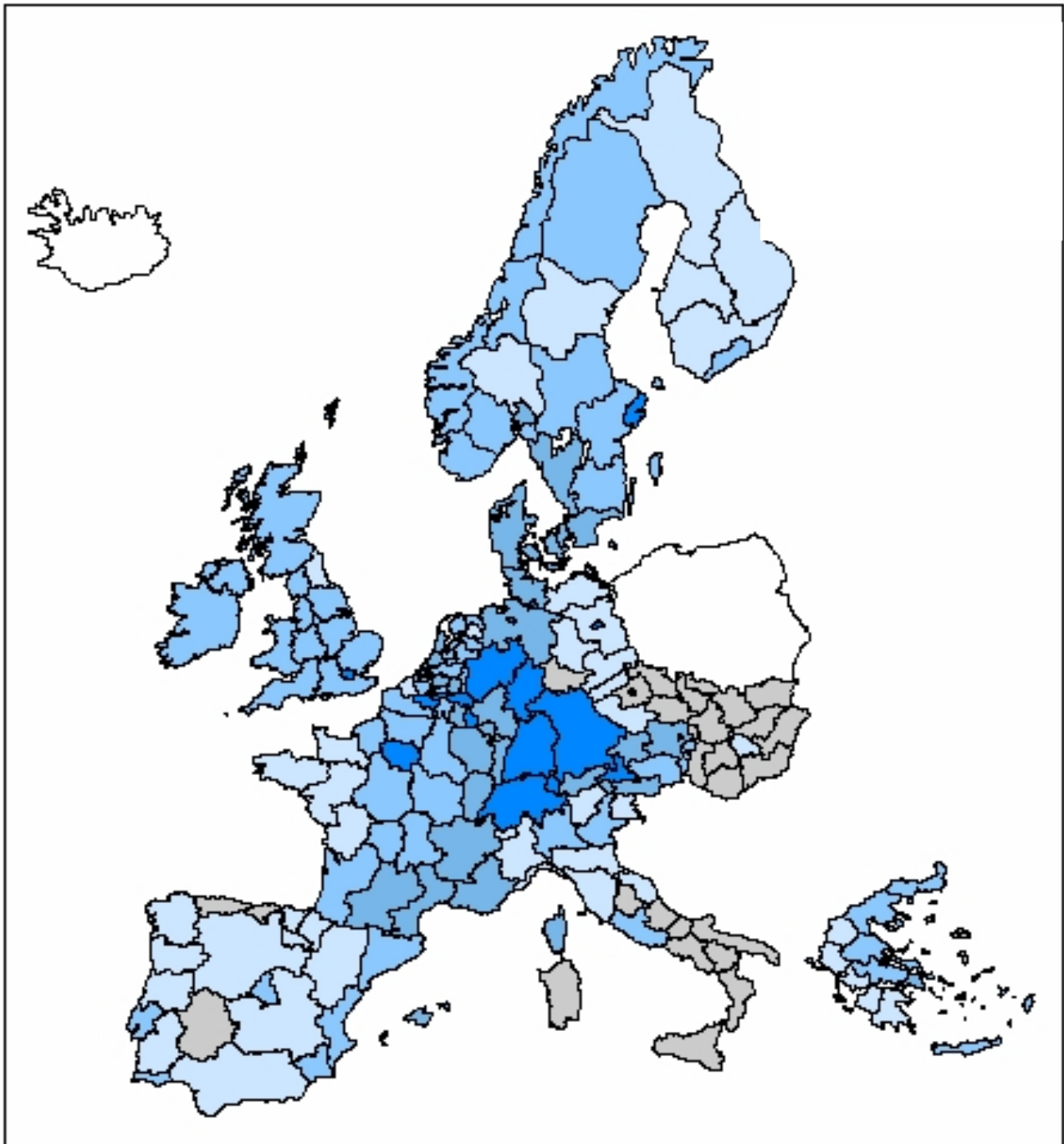
Un fait est très clair, la gestion socio-politique des migrants devient aussi importante que leur gestion économique, et la rentabilité conjoncturelle des flux de migration clandestine a désormais un prix politique et sociétal, tant pour les sociétés de départ que pour celles d'accueil.

## ANNEXES

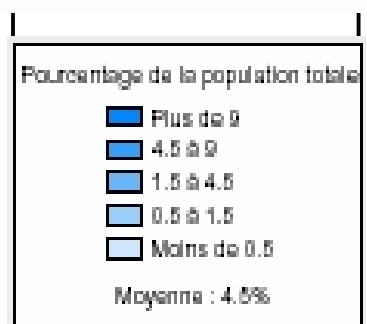
## Annexe nr.1 L'élargissement de l'Europe 2004



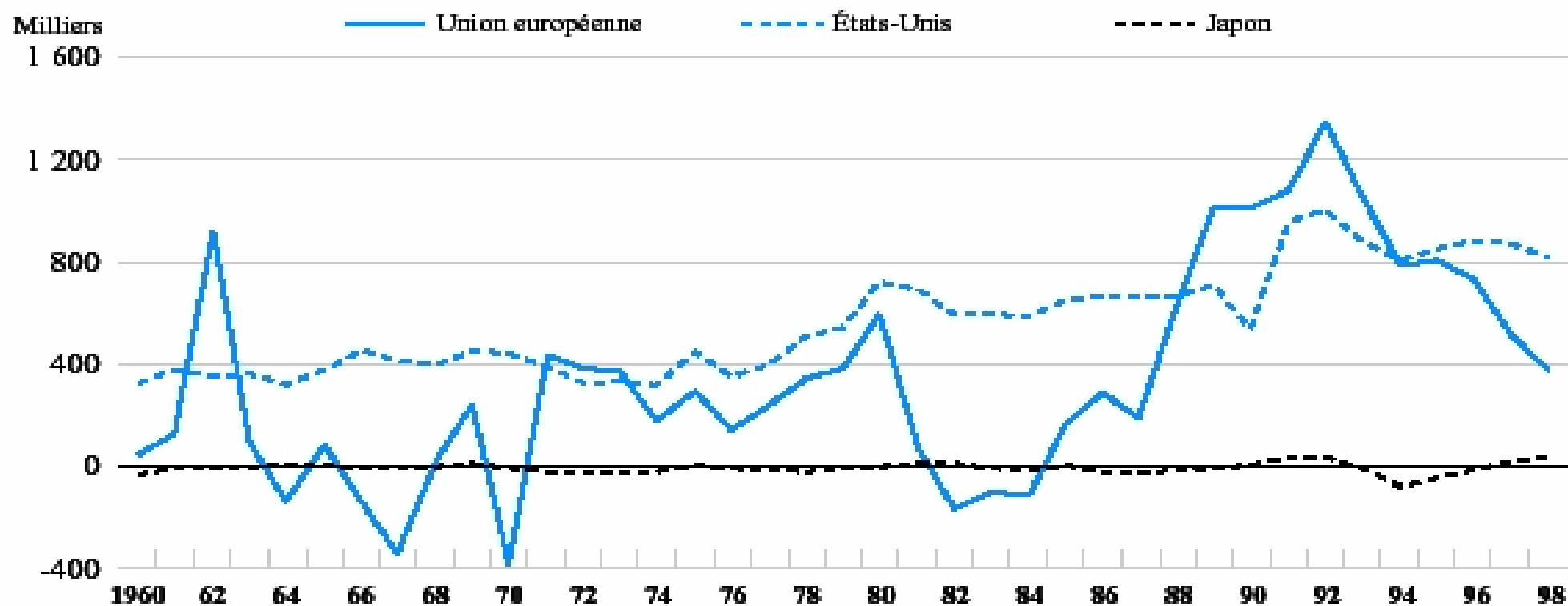
## Annexe nr.2 Population étrangère dans les régions européennes, 2001



1. Population âgée de 15 ans et plus sauf pour le Danemark, le Luxembourg et la Suisse pour lesquels les données couvrent la population totale. Pour ces trois pays, les données ne sont pas réparties par régions. Les données ne sont pas disponibles pour l'Islande ni pour la Pologne.  
Source : Eurostat et Statistiques et Indicateurs territoriaux de l'OCDE.

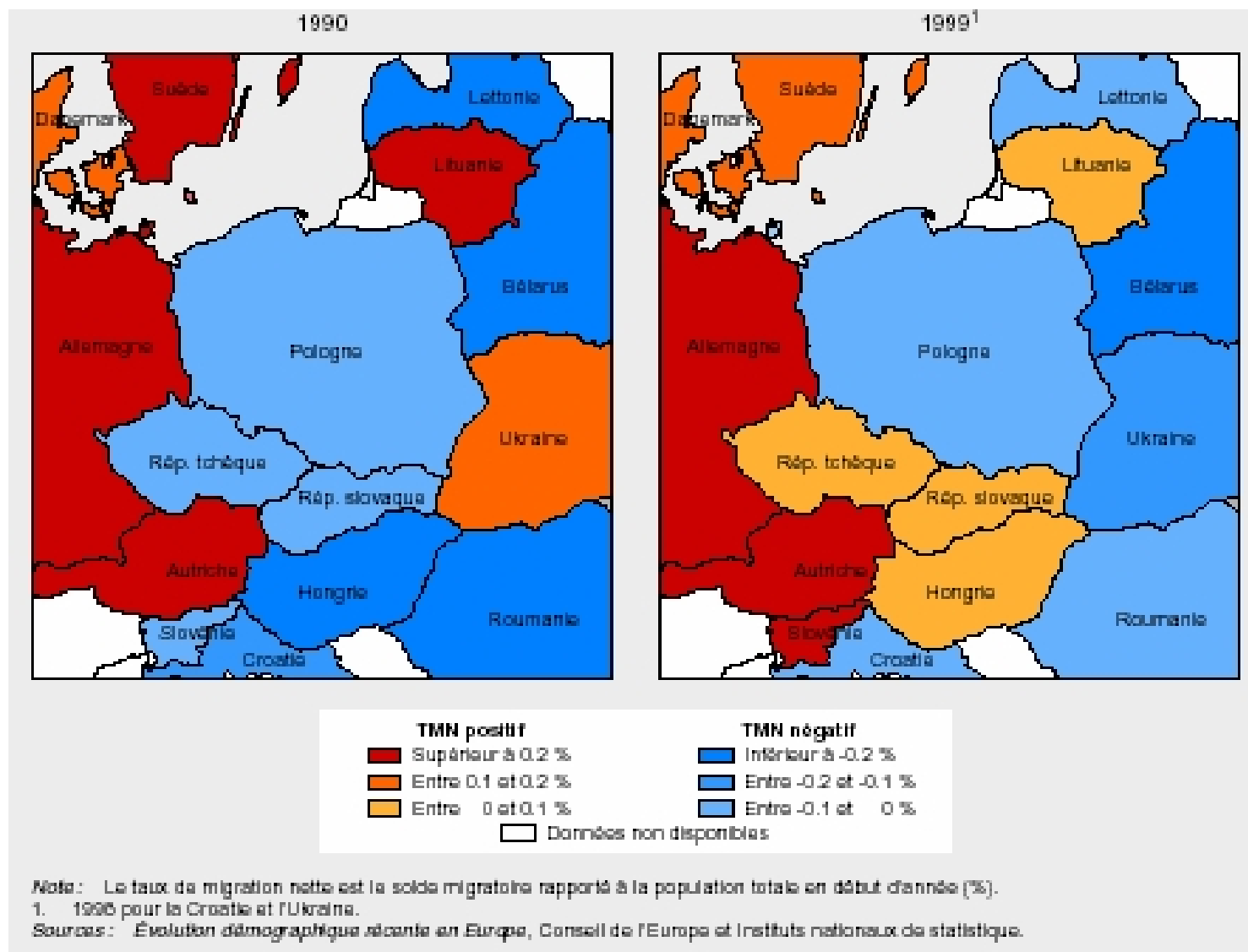


Annexe nr3 Immigration nette dans les principales zones de l'OCDE

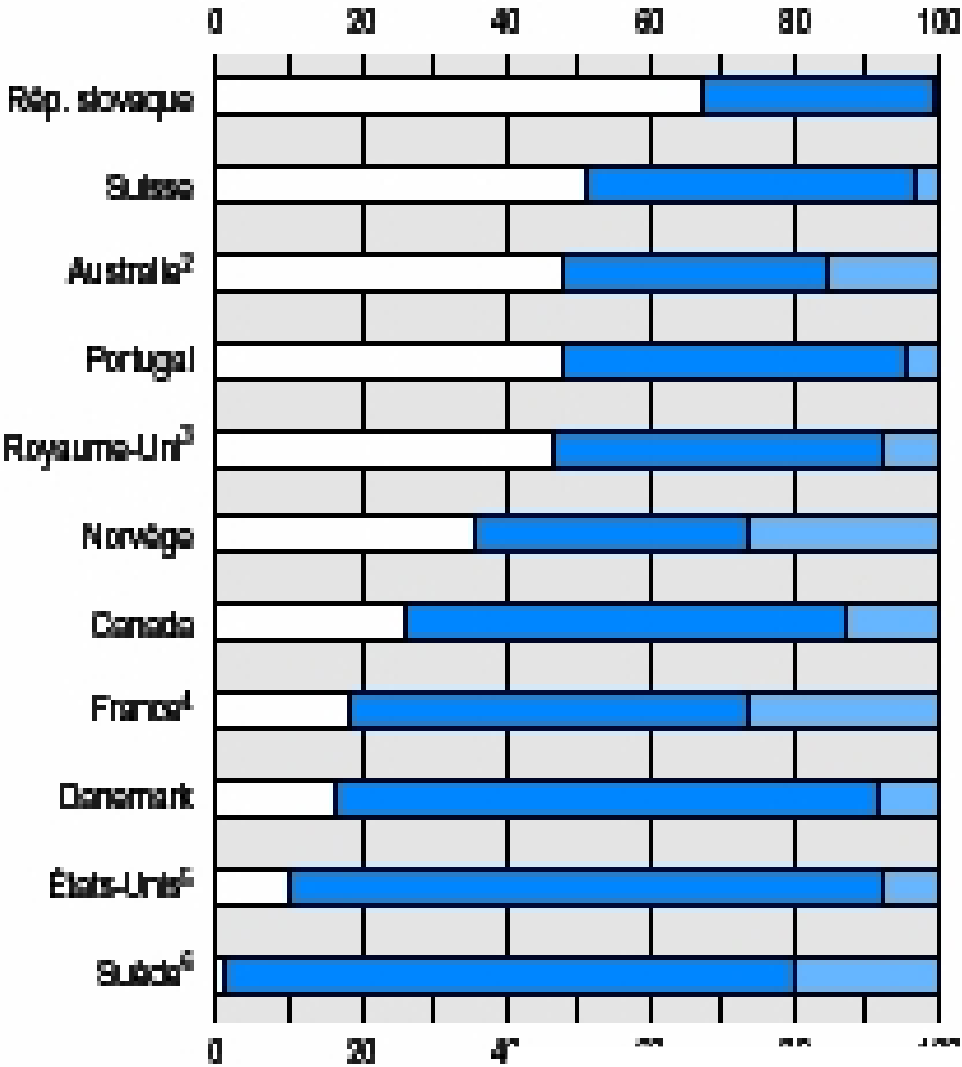


1. Les flux migratoires nets sont calculés comme la différence entre la population totale du 1<sup>er</sup> janvier et celle du 31 décembre pour une année calendaire donnée, moins la différence entre les naissances et les décès au cours de la même année.  
 Sources : OCDE ; Eurostat (1999).

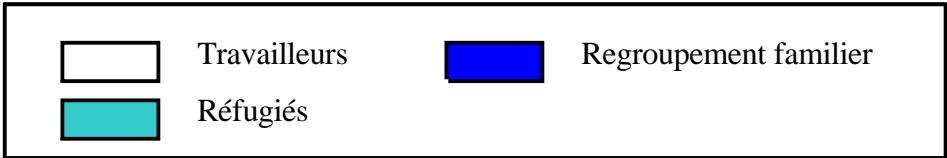
Annexe nr4 Taux de migration nette (TMN) en Europe centrale et dans les pays limitrophes, 1990 et 1999



Annexe nr. 5 Flux d'immigration permanente ou à long terme dans quelques pays de l'OCDE par principales catégories<sup>1</sup> en 1999



Source : Instituts statistiques nationaux.



Annexe nr. 6 Emploi d'étrangers et autochtones par secteur d'activité

Moyenne 1995-1998

	Agriculture		Industrie		Services	
	Étrangers	Autochtones	Étrangers	Autochtones	Étrangers	Autochtones
Australie	2.2	5.8	26.7	20.7	71.1	73.4
Autriche	1.3	7.6	42.0	29.2	56.7	63.2
Belgique	1.1	2.7	35.9	27.1	63.0	70.3
Canada <sup>b</sup>	2.4	4.7	24.6	19.6	73.0	75.7
Danemark	4.4	3.9	22.9	26.6	72.7	69.5
Finlande	3.6	7.7	23.5	27.6	72.9	64.7
France	3.2	4.8	38.2	26.0	58.7	69.3
Allemagne	1.4	3.1	46.3	34.1	52.3	62.8
Grèce	3.9	19.9	41.3	22.5	54.7	57.6
Irlande	3.7	11.0	25.2	28.3	71.2	60.8
Italie	6.8	6.6	34.9	32.2	58.3	61.2
Japon <sup>c</sup>	0.3	5.5	64.1	61.6	35.6	33.0
Luxembourg	1.6	3.8	28.3	20.0	70.1	76.2
Pays-Bas	2.1	3.8	28.3	22.9	69.7	73.4
Portugal	1.9	12.8	38.8	32.5	59.3	54.7
Espagne	7.5	8.5	20.7	30.1	71.8	61.4
Suède	1.5	3.3	27.2	25.7	71.3	71.0
Royaume-Uni	0.7	1.9	20.2	27.4	79.1	70.7
États-Unis <sup>d</sup>	4.2	2.4	26.2	22.6	69.5	75.0
Total <sup>e</sup>	3.3	4.3	29.2	27.4	67.5	68.4

a) Pour chaque pays, les deux colonnes représentent la désagrégation des étrangers et autochtones (personnes nées à l'étranger et autochtones pour l'Australie, le Canada et les États-Unis) dans l'emploi total de chaque groupe.

b) 1996.

c) L'emploi étranger se réfère à juin 1997. L'emploi national se réfère à l'emploi civil total pour la période 1995-98.

d) 1997.

e) Pour les pays présentés dans le tableau et, le cas échéant, pour les dates notées ci-dessus.

Annexe nr.7 Demandes d'asile dans les pays de l'UE, proportion  
de demande par 100 habitants

Pays d'accueil	Demandes		Demandes d'asile pro mille		Classement	
	1998	1999	1998	1999	Absolu	Relatif
Allemagne	98 640	95 330	1.2	1.16	1	9
Autriche	13 810	20 130	1.71	2.49	6	4
Belgique	21 960	35 778	2.15	3.5	4	2
Danemark	5 700	6 470	1.07	1.22	11	8
Espagne	6 650	8 410	0.17	0.21	9	13
Finlande	1 270	3 110	0.25	0.6	12	10
France	22 370	30 830	0.38	0.52	5	11
Grèce	2 950	1 530	0.28	0.15	14	14
Irlande	4 630	7 720	1.25	2.09	10	5
Italie	11 120	12 150	0.19	0.21	7	12
Luxembourg	1 710	2 910	3.98	6.78	13	1
Pays-Bas	45 220	39 300	2.87	2.49	3	3
Portugal	340	310	0.03	0.03	15	15
Royaume Uni	59 830	91 390	1.01	1.55	2	6
Suède	12 840	11 230	1.45	1.27	8	7
<b>UE (15)</b>	<b>309 040</b>	<b>366 600</b>	<b>0.82</b>	<b>0.98</b>		

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES EN FRANÇAIS

- BADIE B., La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, 1995
- De TINGUY, Anne, " Le phénomène des ''tchelnoki'' et la constitution d'espaces transfrontaliers dans la région de la mer Noire ", in M. Bazin et al. (dir.), Méditerranée et mer Noire entre mondialisation et régionalisation, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 471-482
- DUMONT, Gérard-François et alii, Les racines de l'identité européenne, Paris, Economica, 1999.
- DUMONT, Gérard-François, Les migrations internationales, Les nouvelles logiques migratoires, Paris, Editions Sedes, 1995.
- DUMONT, Gérard-François, La population de la France, des régions et des DOM-TOM, Paris, Ellipses, 2000
- DUMONT, Gérard-François, " Les nouvelles logiques migratoires ", in : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, Qu'est-ce que la Globalisation ?, Paris, Editions Odile Jacob, 2004, p. 97-116.
- GAILLARD J. et A.M., Les enjeux des migrations scientifiques internationales et leurs mobiles, Paris, L'Harmattan, 1999
- P.MANENT, P., " Note sur l'individualisme moderne ", Commentaire, XVIII, 70, été 1995, p. 263
- PAGE, J.P., Tableau de bord des pays d'Europe centrale et orientale 2000, Les études du Ceri, novembre 2000, vol. I, p.5 et 13
- PASTI V., MIROIU M., CODITA C., La Roumanie – l'état de fait : La société, Bucarest, Nemira, 1997
- PICHE, Victor, " Les grandes migrations internationales ", Relations, 1997, p.73-78
- SAYAD A., L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1997
- SAYAD A., La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Seuil 1999
- SIMON, G., Géodynamique des migrations internationales dans le monde, Paris, PUF, 1995

### OUVRAGES EN ANGLAIS

- BAUER ,T. and ZIMMERMANN, F., Assessment of Possible Migration Pressure and its

- REVEL, Marie et MANGOLINI, Sarah - ancienne chargée de mission et stagiaire du HCCI, “ Migrations mondiales et européennes : évolution et nouvelle donne ”, Synthèses du Haut Conseil de la Coopération Internationale, janvier 2002
- ROLLOT, Catherine, “ La déferlante migratoire n’aura pas lieu ”, Le Monde, 9 décembre 2002
- THOROGOOD David & WINQVIST Karin, “ Migration de femmes et d’hommes en provenance et à destination de l’Union européenne ” EUROSTAT: Thème 3 – 2/2003
- CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, Les flux des réfugiés : un enjeu politique au Sud comme au Nord, La chronique du CEPED, n°31, octobre – décembre 1998
- COMMISSION EUROPEENNE, Une politique communautaire en matière d’immigration, Bruxelles, 2000
- CONSEIL DE L’EUROPE, Séminaire pour enseignants, Dillinden ander Donau, Allemagne, 29 novembre- 3 décembre 1999
- CONSEIL DE L’EUROPE, Evolution démographique récente en Europe, Strasbourg, 1999
- CONSEIL DE L’EUROPE, Evolution actuelle des migrations internationales en Europe, 2001, consultant : SALT John
- CONSEIL DE L’EUROPE, Assemblée Parlementaire, Migration de transit en Europe centrale et orientale
- CONSEIL DE L’EUROPE, Assemblée Parlementaire, Migrations liées à la traite des femmes et à la prostitution, avril 2003
- OCDE, Sopemi (Système d’observation permanente de migrations), Tendances des migrations internationales, 1999, 2000, 2003
- OCDE, Tendances de l’immigration et conséquences économiques, 2000
- PARLEMENT EUROPEEN, Direction Générale des Etudes, La libre circulation des personnes dans l’Union européenne : un aperçu , 1999

#### ARTICLES et D’AUTRES MATERIAUX EN ANGLAIS

- SALT ,John , International Movements of the Highli Skilled, International Migration Unit Occasional Papers n°3, Paris : OEDC, 1997
- HONEKOPP, Elmar intervention faite au colloque “ Central and Eastern Europe, new migration space ”, Pultusk (Pologne), 11-13 décembre 1997
- OKOLSKI, Marek et STOLA , Dariusz , “ Migrations between Poland and the European Union : the Perspective of Poland’s Future Membership ”, n° 25,mars 1999, p
- OKOLSKI, Marek, “ Regional Dimension of International Migration in Central and

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I. LE RIDEAU DE FER :UN DESASTRE POUR L'EUROPE.....	2
1.1 L'Europe entre l'Est et l'Ouest, 1945-1991 .....	2
1.2 L'Europe, un continent encore bouleversé .....	3
1.3 La priorité européenne : Réunifier le continent .....	5
1.4 L'élargissement à l'est de l'Union, un nouveau défi pour l'Europe réunifiée .....	7
II. L'EVOLUTION ET LES EFFETS GEOPOLITIQUES DES MIGRATIONS PERMISES PAR LA DISPARITION DU RIDEAU DE FER .....	9
2.1 Des tendances dans les migrations européennes .....	9
2.2 Un paysage migratoire recomposé .....	10
2.2.1 Les migrations dans l'Europe élargie .....	11
2.2.2 Les migrations de proximité se sont multipliées .....	14
2.3 Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères.....	15
Les tendances des années 1990.....	15
L'émigration.....	16
2.4 Flux de migrants impliquant l'Europe centrale et orientale .....	17
2.5 Marché du travail et démographie .....	18
2.5.1 Migration de main-d'œuvre.....	18
2.5.2 Les migrations des professionnels qualifiés .....	19
2.6 Les tendances en matière d'asile .....	21
Le choix du pays .....	21
La fluctuation des flux.....	21
Les demandes d'asile en Europe orientale .....	22
2.7 L'immigration clandestine, le trafic et la contrebande humaine.....	22
Le phénomène.....	23
Les pays de transit.....	23
Les femmes.....	23
Les caractéristiques .....	23
2.8 Les effets de la migration. ....	25
III. GESTION DES MIGRATIONS ET RESPECT DES LIBERTES INDIVIDUELLES .....	27
3.1 La nécessité d'une politique européenne de l'immigration.....	27
Les objectifs idéaux.....	27
Initiatives nationales et divergences .....	28
3.2 Vers une nouvelle stratégie de gestion des migrations .....	28
3.3 Migration versus mobilité : quelles mesures ? .....	30
3.4 La libre circulation des personnes dans l'Union européenne .....	31

